MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquième séance – Lundi 21 juin 2004, à 17 h

Présidence de M. Gérard Deshusses, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Guillaume Barazzone, Mme Liliane Johner, M. Jean-Pierre Oberholzer, Mme Bérengère Rosset* et *M. René Winet*.

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller,* maire, *M. Manuel Tornare,* vice-président, *MM. André Hediger, Patrice Mugny* et *Christian Ferrazino*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 10 juin 2004, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour lundi 21 juin et mardi 22 juin 2004, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Pierre Muller, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai sous les yeux, sur papier, un rapport sur l'Action Fonds chômage municipal portant sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2003. Cette année, nous avons décidé de vous le fournir par voie électronique; il est actuellement sur intraCM, où vous pouvez le télécharger et l'imprimer. Cette mesure s'inscrit dans le cadre du développement durable, en vue de limiter la consommation de papier. Ce rapport est très intéressant, et je vous propose donc de le consulter sur intraCM.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Dans le cadre du déménagement des collections du Musée d'ethnographie, nous avons mis sur support informatique photographies et commentaires concernant toutes les œuvres appartenant au patrimoine de la Ville de Genève; nous sommes donc maintenant en mesure de publier l'intégralité de ces collections sur internet. Je voulais simplement que vous sachiez, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, qu'il risque d'y avoir des problèmes le jour où ce sera fait, mais je pense que c'est normal et, en tout cas, je vois mal comment nous pourrions les éviter.

Le problème le plus important est le suivant: nous allons faire connaître au monde entier l'état de nos collections et permettre à des gens de cultures étrangères de découvrir que le Musée d'ethnographie de Genève possède des objets qui appartiennent à celles-ci. Il me semble logique, en cas de plainte, que le problème soit traité par les tribunaux ou par des négociations. Mais je vois mal la Ville, par refus de transparence, éviter de mettre ces objets sur internet pour ne pas être confrontée à la réalité de leur origine. Un autre problème pourrait se poser: la probabilité que des personnes, à Genève ou ailleurs, connaissent la qualité de ces objets; le renchérissement de leur valeur nous amènerait alors à devoir faire face à des questions de sécurité.

Je tenais à ce que les conseillers municipaux et les conseillères municipales soient au courant de cette situation et qu'ils sachent que ces collections du Musée d'ethnographie seront prochainement diffusées sur internet.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je souhaite juste vous informer concernant le plan financier d'investissement. Vous êtes plusieurs à avoir demandé au Conseil administratif, lors des auditions en commission, la date exacte à laquelle ce plan vous sera transmis. Au nom de notre Conseil, je peux vous confirmer ce que nous vous avons déjà dit: ce plan devrait vous parvenir d'ici au début du mois de juillet 2004, ou au plus tard dans le courant du même mois, puisque le Conseil adminis-

tratif devrait formellement l'adopter soit lors de sa séance de mercredi prochain, soit à la suivante. Ensuite interviennent des délais d'impression que nous ne maîtrisons pas. C'est vous dire que ce plan est sous toit.

Est-ce une bonne nouvelle? Oui, parce que vous en serez forcément informés et que vous avez hâte de connaître la totalité de ces investissements… Mais c'est une bonne nouvelle relative, dans la mesure où le nombre des investissements retenus – nous vous l'avions déjà dit – est une fois de plus trop élevé. Vous nous aviez demandé de planifier des investissements à concurrence de 100 à 110 millions de francs par année, selon une volonté que nous partageons de tendre le plus possible vers l'autofinancement et de continuer ainsi notre politique de désendettement. Mais nous devrons assumer les conséquences de ce choix: en effet, l'ensemble des investissements retenus ne pourra pas être réalisé.

Le Conseil municipal sera donc invité, dans le cadre de discussions que nous devons mener ensemble, à donner au Conseil administratif des priorités par rapport à l'ensemble de ces investissements, car il ne sera simplement pas possible de nous limiter aux 110 millions de francs par année d'investissements prévus pour respecter notre plan de désendettement tout en répondant à toutes les demandes d'investissements formulées par le Conseil municipal.

Je conclus en vous rappelant que ce plan financier d'investissement ne portera plus sur une période quadriennale, comme avant, mais que nous avons retenu une période de douze ans pour indiquer les intentions d'investissements à moyen terme, ce qui nous permettra d'en discuter de manière plus globale. Il est vrai que la présentation quadriennale des investissements, souvent différée pour des raisons diverses, nous limitait fortement. Vous allez donc recevoir prochainement le premier plan financier d'investissement portant sur une période de douze ans. Bien entendu, nous aurons l'occasion de le présenter et d'en débattre dès la rentrée, dans le cadre des commissions qui en seront saisies.

Le président. Monsieur Bonny, j'imagine que si vous avez demandé la parole, c'est pour une précision ou poser une question? Je vous prie de vous exprimer brièvement.

M. Didier Bonny (DC). Monsieur le président, je vous remercie de me donner la parole dans le cadre des communications du Conseil administratif. Je souhaite en fait demander au bureau du Conseil municipal comment va se dérouler la suite des opérations concernant le plan financier d'investissement que nous allons recevoir. Je pensais qu'on nous le donnerait aujourd'hui mais, si j'ai bien compris, nous ne l'aurons que cet été. Mais que va-t-il se passer après, en ce qui concerne le renvoi de ce document en commission? Je suppose que le bureau du Conseil municipal,

même si nous aurons alors déjà reçu le document en question, mettra formellement ce point à l'ordre du jour de nos séances plénières du mois de septembre et que c'est à cette occasion que nous discuterons des renvois éventuels en commission. Je rappelle ici que, pour le dernier plan financier quadriennal, le Conseil municipal avait opté pour le renvoyer non seulement à la commission des finances, mais également aux commissions spécialisées, afin que chacune d'elles puisse connaître quels sont les investissements prévus la concernant.

Si j'ai bien compris les paroles de M. Ferrazino, il reviendra au Conseil municipal de faire des choix. Il y a donc un changement par rapport à notre manière de procéder puisque, d'habitude, nous prenions simplement acte des investissements prévus, sans aller beaucoup plus loin, en attendant que les demandes de crédits correspondantes soient présentées au Conseil municipal. Monsieur Ferrazino, si je vous ai bien suivi, ce n'est donc pas tout à fait cela que le Conseil administratif demande aujourd'hui au Conseil municipal. Nous avons l'été pour étudier cette question, mais il faudra prévoir une procédure de manière à ne pas être pris au dépourvu quand l'automne arrivera.

Le président. En effet, je pensais soumettre au bureau du Conseil municipal l'idée d'inscrire l'ensemble des questions concernant le renvoi en commission du plan financier d'investissement au prochain ordre du jour, celui de nos séances du mois de septembre. Monsieur Ferrazino, vous avez la parole.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Juste une précision sur ce point: dans le plan financier d'investissement que vous allez recevoir, nous allons essayer de mettre en évidence les dépenses quasi obligatoires dépendant soit d'un certain nombre de dispositions légales, soit d'engagements pris avec l'Etat – je pense ici à tous les dossiers concernant le tram où, vous le savez, nous avons des engagements à concurrence d'environ un tiers des dépenses totales engagées dans ce cadre par le maître d'œuvre, donc l'Etat.

C'est pour les constructions nouvelles qu'il y aura des choix à faire, et il est logique – même si certains ont fait mine de s'en étonner – que nous sollicitions l'avis du Conseil municipal car, en fin de compte, qui vote les crédits? C'est bien le Conseil municipal! Il serait donc contre-productif que nous demandions à nos services de travailler sur tel ou tel dossier si, par hypothèse, le Conseil municipal n'en voulait pas pour des raisons de priorité. Nous ne pouvons pas vous dire quelle enveloppe sera concernée mais, vraisemblablement, ce plan financier d'investissement vous présentera d'une part les obligations légales, à savoir les engagements d'entretien courant que nous devons tenir et auxquels nous ne pouvons raisonnablement pas nous soustraire, et d'autre part des projets dits nouveaux – il y en a un certain nombre que vous connaissez déjà.

Monsieur Bonny, vous proposez que chaque commission spécialisée examine les objets qu'elle souhaite retenir en priorité dans son domaine respectif. Je ne suis personnellement pas certain que ce soit la bonne méthode, car la réflexion du Conseil municipal concernant ces investissements prévus doit avoir une certaine unité, une certaine homogénéité. Je vous suggère donc, Monsieur le président – et j'en terminerai par là – d'attendre de recevoir ce plan avant de vous déterminer sur le mode de son examen en commission.

Le président. Il en sera fait ainsi.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Nous avons plusieurs communications à vous transmettre. Je vous annonce tout d'abord que nous aurons deux séances supplémentaires le lundi 13 septembre, à 17 h et 20 h 30, car le bureau du Conseil municipal se rend d'ores et déjà bien compte que nous ne parviendrons pas au bout de notre ordre du jour actuel demain 22 juin au soir.

J'ai le regret de vous rappeler le départ du Conseil municipal de notre collègue M. Guy Mettan, qui va se consacrer à une carrière politique au niveau cantonal. Nous le regretterons d'autant plus vivement qu'il est parmi nous quelqu'un de très dynamique. Je laisse à Mme Catherine Gaillard-Iungmann, notre vice-présidente, le soin de lui offrir un présent au nom de tous. *(Applaudissements.)* Je donne la parole à Mme Alexandra Rys.

Mme Alexandra Rys (DC). Comme vous, Monsieur le président, ce n'est pas sans une certaine émotion que le groupe municipal démocrate-chrétien prend congé ce soir de Guy Mettan. Il a souvent dérangé par des prises de position tranchées, maniant l'ironie avec maestria, et il en a égratigné plus d'un. Cependant, je crois que nous pouvons lui reconnaître un fameux sens de la persévérance et du courage politique. Ses voyages autour du globe et les observations pointues qu'il fait des gens, des lieux et des situations rencontrés lui ont parfois permis de donner une nouvelle dimension aux travaux municipaux. Sans Guy Mettan, en effet, qui se serait rappelé les titres de gloire de François Le Fort? Vous me direz que c'était il y a longtemps – je veux dire à la législature précédente…

Plus sérieusement et plus récemment, au cours de l'année qui vient de s'écouler, Guy Mettan a défendu avec opiniâtreté la rigueur financière, notamment dans les cas des rénovations d'immeuble. Nous nous rappellerons également l'énergie

qu'il a consacrée au rapport, ô combien ardu, sur la motion intitulée «Pour une relance immédiate de la construction de logements en ville de Genève», qui a débouché sur l'élaboration de nouveaux statuts pour la Fondation HLM. Guy, le Grand Conseil réclame désormais toutes tes affections, mais, comme nous ne sommes pas rancuniers, nous te souhaitons plein succès! *(Applaudissements.)*

Le président. Je passe à la troisième communication du bureau du Conseil municipal. Le Conseil administratif demande de traiter en urgence le rapport de la commission des finances sur la proposition PR-345 concernant le droit de préemption pour l'achat de la parcelle sise à la route de Chêne 41B, qui figure dans notre ordre du jour. Je mets aux voix maintenant cette motion d'ordre; si elle est acceptée, nous traiterons de cet objet après celui qui concerne le Stade de Genève, c'est-à-dire probablement à la séance plénière de 20 h 30.

Mise aux voix, la motion d'ordre demandant de traiter en urgence le rapport PR-345 A est acceptée par 42 oui (20 abstentions).

Le président. Nous avons reçu l'interpellation urgente I-118 de M. Pierre Losio, intitulée: «Débit de boisson au parc Mon-Repos: transparence, s.v.p.!». Nous avons également reçu de la part de M. Broggini une autre interpellation urgente, la I-119, intitulée: «Locaux commerciaux et espace événementiel au pont de la Machine». Je ferai voter l'urgence de ces deux interpellations à 20 h 30 puis, en cas d'acceptation, nous en débattrons immédiatement.

M. Pierre Muller, maire. M. Tornare et moi-même, nous ne serons pas présents ce soir!

Le président. Nous remettrons donc ces débats à demain, le cas échéant. J'espère que le Conseil administratif soutient l'équipe suisse de football sans regarder la télévision…

Nous avons encore reçu la motion urgente M-477, de MM. Jacques Mino, Lionel Ricou, Mmes Sandrine Salerno, Hélène Ecuyer et Frédérique Perler-Isaaz, intitulée: «Une assistance digne pour toutes et pour tous (requérants d'asile)». De même que pour les deux interpellations urgentes dont il vient d'être question, l'urgence sera mise aux voix et le fond sera éventuellement débattu à 20 h 30 ou lors de nos séances plénières de demain.

3. Questions orales.

M. Didier Bonny (DC). Ma question s'adresse à M. Tornare. J'ai été nommé par le Grand Conseil à la Commission cantonale des centres d'action sociale et de santé (CASS). Des comités de gestion au sein de tous les CASS sont prévus, mais ils attendent désespérément le représentant de la Ville de Genève qui en fera partie, puisque le règlement l'autorise. J'aimerais savoir quand M. Tornare a l'intention d'envoyer des représentants de la Ville de Genève dans ces comités de gestion.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Il est vrai que nous avons un peu tardé à désigner ces représentants, parce qu'il fallait garantir à la fois un équilibre par quartier et un équilibre politique. Mais je peux vous dire aujourd'hui, Monsieur Bonny, que nous nous sommes mis d'accord avec Mme Véronique Pürro sur une liste qui sera soumise prochainement à la commission sociale et de la jeunesse. Les représentants de la Ville au sein des comités de gestion des différents CASS émaneront des huit partis du Conseil municipal – cela tombe bien, puisqu'il y a huit CASS en ville de Genève. Nous avons également essayé d'examiner leur répartition quartier par quartier, afin que ces représentants au sein des CASS soient eux-mêmes des habitants du quartier concerné. Autrefois, ce n'était pas le cas et le système fonctionnait mal; c'est pourquoi nous avons décidé de tenir compte de cette donnée désormais.

M. Pierre Maudet (R). Ma question s'adresse à notre ministre des finances. Elle concerne un entrefilet que j'ai lu la semaine dernière dans un quotidien indépendant – en tout cas, il se dit tel, mais je crois qu'il l'est vraiment – et qui était intitulé: «Le Tribunal fédéral accepte un recours de la Banque cantonale de Genève». Si j'ai bien compris, la Ville de Genève a perdu au Tribunal fédéral dans le cadre du recours intenté par la Banque cantonale de Genève (BCGe) sur la question de la taxe professionnelle, car ladite banque contestait devoir payer des bordereaux assez élevés à la Ville en la matière. Je voudrais savoir à combien se monte ce manque à gagner prévu, semble-t-il, depuis 1998; c'est ma première question. J'en ai une deuxième, qui est subsidiaire: ce montant a-t-il fait l'objet d'une provision dans les comptes de la Ville et, si oui, sur quelle ligne?

M. Pierre Muller, maire. Vous avez bien lu la presse locale, Monsieur Maudet. En effet, la Ville avait gagné en première instance auprès des tribunaux genevois, mais la BCGe a fait recours et a obtenu gain de cause auprès du Tribunal fédéral. Quant aux questions que vous venez de me poser, j'y répondrai probablement par écrit à l'attention de la commission des finances.

Mme Marguerite Contat Hickel (Ve). Ma question s'adresse à M. Ferrazino. Il y a quelques jours, une petite place a été inaugurée à la cour Môle-Royaume. Nous devons cela à la ténacité des habitants, ainsi qu'à l'heureuse coopération entre les différents services de la Ville – notamment le Service des espaces verts et de l'environnement et la Délégation à la jeunesse, mais également vos propres services, Monsieur Ferrazino. Mais alors que tout le monde se réjouissait lors de cette inauguration en mangeant des petits fours et en buvant des verres, les regards des invités – des membres de Survivre aux Pâquis (SURVAP) et des habitants – se sont portés sur les immeubles avoisinants, et tous n'ont pu que déplorer leur état de total délabrement. J'aimerais donc savoir dans quels délais les bâtiments de la rue Royaume, notamment, et ceux de la rue de la Navigation vont être réhabilités.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je vous répondrai tout d'abord, chère Madame, que c'est là un exemple typique de ce que j'évoquais tout à l'heure à propos du plan financier d'investissement. Pour ma part, comme vous, je suis très attaché à l'entretien du parc immobilier de la Ville. Notre municipalité possède près de 800 bâtiments à Genève… Un certain nombre d'entre eux figurent régulièrement à l'ordre du jour des réfections prévues et, suivant les immeubles, cela coûte en général plusieurs millions de francs – en tout cas, rarement moins de 1 million.

Nous sommes obligés de poser un certain nombre de priorités en la matière, parce qu'il n'y a pas que l'entretien des immeubles, mais tous les autres objets encore, notamment la construction d'équipements publics, et j'en passe. Enfin, vous savez cela aussi bien que moi. Par conséquent, Madame Contat Hickel, je vous répondrai demain avec plus de précisions sur le planning retenu par rapport à l'échéancier. En effet, nous avons évidemment un planning d'intervention pour l'ensemble des immeubles de la Ville, mais je ne suis pas sûr que les nouvelles seront très bonnes car, je vous le répète, nous devons vraiment poser des priorités, et cela même parmi celles qui ont déjà été retenues dans le cadre des 100 à 110 millions de francs d'investissements annuels dont je parlais tout à l'heure. Mais je vous donnerai demain des indications un peu plus précises à ce sujet pour les deux rues que vous avez mentionnées.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Ma question concerne les députés au Grand Conseil qui sont également fonctionnaires de la Ville de Genève. Il est bien connu qu'être député au Grand Conseil représente facilement un temps de travail de 50%. Je voudrais savoir combien de personnes sont concernées par cette question et quels aménagements sont prévus et proposés à ces dernières pour leur permettre de faire correctement leur travail de fonctionnaires de la Ville de Genève.

Le président. Il vous sera répondu ultérieurement.

M. Roman Juon (S). Ma question concerne la Fête de la musique, et elle s'adresse à M. Patrice Mugny. Le temps n'était pas terrible, cette année, lors de cette fête… Il a beaucoup plu et il y a eu un peu d'orage, mais la vraie tempête a été déclenchée par l'annonce faite sur TV Léman bleu – d'après mes informations – d'un éventuel déplacement de la Fête de la musique ailleurs, au Bout-du-Monde, aux Pâquis… Alors que tout fonctionne à merveille dans cette fête – pour l'édition 2004, c'était presque la perfection – et qu'il a fallu des années pour y arriver, tout cet investissement devrait-il passer sans autre à la poubelle?

Tout Genève a pu profiter de la Fête de la musique dans ce cadre exceptionnel qu'est la Vieille-Ville, qui appartient à tout le monde, comme on nous le répète à tout moment, à propos du parking et d'autres avantages, à nous, ses habitants privilégiés. Quant aux salles situées dans le périmètre de la Fête de la musique, c'est une réussite: tous ceux qui y ont participé ont été très heureux, quand il pleuvait, d'aller se réfugier au Victoria Hall, au Grand Théâtre ou ailleurs! C'est là une chance extraordinaire!

Quant à moi, après cette annonce d'un déplacement éventuel de la Fête de la musique – j'arrive tout de suite à la fin de mon intervention, Monsieur le président, mais sa longueur ne vous gêne pas, apparemment, donc ça va… – j'ai été submergé de plaintes de toutes parts émanant de personnes qui ont tenu des stands, d'organisateurs, etc., me demandant ce qui se passait. C'était vraiment l'ouragan!

Ma question est donc la suivante. Fallait-il faire cette annonce en pleine fête? Etait-ce vraiment le bon moment? Qu'en est-il de ce projet? Est-ce un de ces coups de tonnerre dont vous êtes coutumier depuis bientôt une année, Monsieur Mugny, un de ces grands coups qui bouleversent la République?

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Je dois dire que j'ai un peu de peine à comprendre l'enchaînement de vos réflexions et des questions que vous posez, Monsieur Juon. En ce qui concerne les bourrasques, excusez-moi, mais s'il y a une chose que je ne peux pas gérer, c'est bien le temps!

Une voix. Pas encore!

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. J'ai essayé, mais je n'y suis pas parvenu…

Pour ma part, m'étant baladé partout pendant la Fête de la musique, j'aurais plutôt tendance à dire que je n'ai vu que des gens heureux d'être là malgré le mauvais temps, et que je n'ai pas entendu toutes ces personnes dont vous parlez, Monsieur Juon, et qui auraient été malheureuses, choquées ou je ne sais quoi encore. Quand il pleuvait – et il a vraiment beaucoup plu, à part peut-être à deux ou trois endroits, comme là où la Fanfare du Loup interprétait les œuvres de Nino Rota – les gens se tenaient un peu en arrière et, dès que la pluie s'arrêtait, ils ressortaient… C'était un vrai bonheur. J'ai donc eu le sentiment d'une fête réussie.

Vous prétendez que j'ai annoncé, selon une habitude que j'aurais de faire des coups médiatiques, le déplacement de la Fête de la musique… où, déjà? Au Bout-du-Monde? Aux Pâquis? Je reprendrai volontiers la cassette de mes propos sur TV Léman bleu, mais je n'ai pas parlé de cela. J'ai simplement dit qu'il y aurait peut-être un déplacement, parce que je vous rappelle quand même que la Fête de la musique a commencé à Plainpalais, vers le Café du Grütli, dans la Vieille-Ville, et qu'elle bouge! Cette année, le bal est revenu aux Bastions. J'ai parlé de ce genre de déplacements, rassurez-vous, Monsieur Juon! Il ne s'agit pas de déplacer tout à coup la Fête de la musique à l'autre bout de la ville.

Mes propos à ce sujet ont été diffusés sur TV Léman bleu le vendredi, et je n'en ai pas eu d'échos négatifs durant tout le week-end qui a suivi – nous ne devons pas croiser les mêmes personnes, Monsieur Juon… J'ai plutôt entendu des gens me demander avec curiosité où aura lieu la prochaine édition de la fête, comment cela se passera, etc. Les gens ont remarqué cette année que, malgré l'arrivée d'un nouveau magistrat en charge du département des affaires culturelles, la manifestation en question s'est bien déroulée. Ils ne se sont donc pas dit que, l'année prochaine, cela allait forcément mal se passer.

Mais il est vrai que nous réservons la surprise à ce sujet, parce que nous sommes en train de sonder un certain nombre de cœurs et de cerveaux dans cette perspective, mais je peux vous assurer que ce sera, je crois, une très bonne nouvelle et qu'elle sera plutôt appréciée.

Mme Caroline Schum (Ve). Ma question s'adresse à M. Tornare, et elle concerne les places de jeux. En effet, j'ai été interpellée par une jeune maman inquiète il y a quelques jours, alors qu'il faisait très chaud et que le soleil tapait – mais c'est un peu moins le cas aujourd'hui, car il fait moins beau depuis ce week-end. Elle m'a dit qu'elle fréquentait avec ses enfants plusieurs places de jeux situées en plein soleil, et notamment la pataugeoire du parc Bertrand. Or nous connaissons les risques accrus que cela entraîne pour la peau, et nous sommes de plus en plus sensibles à ces problèmes d'exposition au soleil et de grande chaleur, surtout chez les petits enfants.

Je voudrais donc en savoir un peu plus sur la politique de la Ville de Genève en la matière. Monsieur Tornare, en répondant à une question sur la sécurité des balançoires, vous avez récemment évoqué les nouvelles normes européennes. Je vous demande donc également si celles-ci prévoient des installations – je pense plutôt provisoires, pour l'été – comme des toiles blanches ou des toits de paille, par exemple.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je répondrai demain à la question très spécifique concernant les pataugeoires, Madame Schum, si vous le permettez. Mais je vous signale que le Service des écoles et institutions pour l'enfance organise, les 23, 24 et 25 septembre 2004 – je crois que vous avez déjà reçu le carton d'invitation – trois journées d'étude intitulées «La Ville en jeux», avec des intervenants à la fois suisses et étrangers. Nous vous donnerons alors toutes les explications que vous souhaitez concernant les normes européennes et la politique future de la Ville de Genève en la matière.

Mme Renate Cornu (L). Ma question s'adresse à M. Hediger. Le dimanche 13 juin, je me suis promenée à la boucle de Vessy. A cet endroit, beaucoup d'amateurs de football et d'autres sports s'égaient et, sur les pelouses voisines, il y a de nombreux pique-niqueurs, des barbecues, notamment. Je me suis alors aperçue que des voitures étaient garées sur les pelouses sportives et qu'on avait installé des tentes à côté pour y cuisiner et y manger. Je me suis demandé si cela était autorisé et, si oui, pour quelle raison, alors que des gens jouent au ballon juste à côté.

M. André Hediger, conseiller administratif. Madame Cornu, vous m'apprenez quelque chose! Certes, nous avions autorisé il y a plusieurs années les pique-niques le dimanche au bord de l'Arve. De nombreuses familles viennent occuper la pointe située juste après le pont de Vessy pour jouer au ballon sur les terrains adéquats et pique-niquer. Parfois, certains y installent une tente ou des parasols pour abriter les bébés du soleil, mais c'est la première fois que j'entends dire qu'il y a aussi des voitures! Je vais examiner la question attentivement, car il n'a jamais été question d'autoriser des voitures à cet endroit.

M. Guy Mettan (DC). Je remercie tout d'abord le bureau du Conseil municipal de son cadeau à l'occasion de mon départ: ce sont des jumelles, toujours très utiles pour observer de près les activités du Conseil administratif… Comme elles ne me serviront plus vraiment à cela, j'essaierai de les utiliser à meilleur escient!

Ma question concerne également la Fête de la musique, et M. Mugny y a peut-être déjà répondu partiellement tout à l'heure suite à la question de M. Juon. Cette

manifestation est un succès mais, comme l'ont souligné plusieurs commentaires, il y a beaucoup de scènes et, parfois, leur programmation manque un peu d'intensité. Il semble que, cette année, il ait fallu parfois attendre longtemps entre deux concerts.

Ma question est donc la suivante: étant donné qu'un budget relativement important est consacré à la Fête de la musique, ne serait-il pas possible de la rendre un peu plus dense par une programmation plus serrée pour les différentes scènes? Mais vous avez peut-être répondu à l'avance, Monsieur Mugny, en suggérant qu'il y aura des changements assez importants l'année prochaine.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris votre question, Monsieur Mettan. Parlez-vous de la préprogrammation, c'est-à-dire de l'établissement du nombre de groupes qui vont se produire à la Fête de la musique, ou du temps de pause entre chaque concert? Si c'est de ce deuxième aspect qu'il s'agit, il faut dire que la Fête de la musique a posé un problème majeur, cette année: celui de la sécurité. Souvent, après un concert et avant d'autoriser le suivant, il a fallu sécuriser les câbles et les fils électriques. Nous avons même dû, malheureusement, annuler 30 concerts sur 500, parce que les conditions de sécurité n'étaient plus remplies. Les bourrasques étaient telles que cela mettait en danger les musiciens, voire même les techniciens et le public. Donc, sur certaines scènes – je l'ai vécu moi-même – se sont posés des problèmes de sécurisation du matériel pour éviter des accidents. Si c'est à cela que se réfère votre question, Monsieur Mettan – et je l'espère – je pense qu'il sera impossible de resserrer encore davantage la programmation des différents concerts à cause des risques en cas de pluie.

Mme Virginie Keller Lopez (S). J'aimerais poser à M. Ferrazino une question qui m'a été transmise par plusieurs architectes ayant participé à des concours pour l'aménagement de certaines places. Dans le cas présent, il s'agit plus particulièrement de la place du Pré-l'Evêque. Comment se fait-il que le projet provisoire n'ait pas été réalisé par le lauréat du concours – en attendant son projet définitif – mais par quelqu'un d'autre qui avait, semble-t-il, participé au concours, mais sans être primé? Un certain nombre de questions se posent donc au sujet des procédures suivies quant à l'attribution de mandats à des participants à un concours d'urbanisme.

Dans la foulée, je voudrais savoir si, à part la partie actuellement aménagée de cette place du Pré-l'Evêque – en fait, un tiers de sa superficie à un bout et un tiers à l'autre bout, la petite pointe demeurant un parking – le reste de la place sera aussi aménagé de manière provisoire et si ces aménagements provisoires seront définitifs.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Apparemment, les architectes qui vous ont posé la question n'ont pas participé au concours dont vous faites état, Madame Keller Lopez. Sinon, ils auraient donné eux-mêmes la réponse: ce concours portait sur la totalité de la place du Pré-l'Evêque, et non pas uniquement sur la petite portion où se trouvait le baraquement de la Poste qui a récemment disparu.

L'aménagement provisoire que nous venons de réaliser n'a absolument rien à voir avec un réaménagement total de la place du Pré-l'Evêque, suivant l'hypothèse d'un parking pour habitants qui avait été retenue. Il s'agit simplement d'un aménagement très provisoire, comme vous l'avez vous-même constaté: nous avons installé une petite fontaine et du scintiflex, c'est-à-dire une sorte de bitume contenant un peu de verre pour le faire scintiller, quelques bancs et des bacs d'orangerie, afin de montrer le nouvel usage que l'on pouvait faire de cette place. Nous n'avons pas les moyens de faire plus, et nous avons pris la somme nécessaire à cet aménagement sur les lignes budgétaires annuelles, car nous ne disposions pas de crédits particuliers dans ce but.

Mais, bien évidemment, nous sommes toujours décidés à aller de l'avant! D'ailleurs, une motion a récemment été déposée à ce sujet par votre parti, Madame Keller Lopez, et elle demande un planning d'aménagement d'un certain nombre de places de Genève avec l'état actuel des travaux, du dossier administratif, les interventions prévues. Nous allons vous donner ces informations pour l'ensemble de ces places, mais sachez que, en ce qui concerne celle du Pré-l'Evêque, le concours portait sur la totalité de la place avec un grand projet très ambitieux, alors que l'aménagement actuel est provisoire et n'a absolument aucune autre ambition que de montrer aux habitants que l'on pouvait faire de ces lieux un usage bien meilleur que précédemment.

Je rappelle qu'il s'agit d'une zone de verdure – mais vous le savez. Quant à la petite pointe utilisée en ce moment comme parking, nous ne pouvons pas spontanément et d'autorité la récupérer car, en 1937 ou en 1947, je ne sais plus exactement, la Ville de Genève avait concédé une servitude d'usage à l'Etat de Genève pour créer ce parking. Le Conseil administratif est intervenu auprès du Conseil d'Etat pour lui expliquer que nous souhaitions procéder à la radiation de cette servitude d'usage afin de pouvoir, dans un deuxième temps, aménager la totalité de la parcelle.

Je peux donc vous rassurer, Madame Keller Lopez. D'une part, les règles et usages en matière de concours sont respectés par le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie de la Ville de Genève et, d'autre part, nous souhaitions permettre, dans l'attente d'un projet définitif, un aménagement provisoire et très peu onéreux de la place du Pré-l'Evêque.

M. Pierre Rumo (T). Ma question s'adresse à M. Pierre Muller, maire. A ma connaissance, la Ville de Genève est propriétaire de l'immeuble de la place Simon-Goulart dans lequel se trouve l'Auberge Mère Royaume. Celle-ci est fermée depuis plusieurs mois pour cause de maladie. Ce terme est-il vraiment adéquat, notamment sur le plan juridique, et va-t-on rouvrir prochainement cet établissement fort apprécié des Genevois?

M. Pierre Muller, maire. Il se pose là un problème juridique, et non pas seulement de maladie. La situation est un peu compliquée entre l'actuel propriétaire dudit commerce et ses successeurs. Quant à la Ville, elle intervient simplement en tant que bailleur dans cette affaire, car ce n'est pas un de ses fermages. Mais si vous voulez de plus amples explications à ce sujet, Monsieur Rumo, je pourrai vous les fournir une prochaine fois.

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Je pense que ma question s'adresse à M. Ferrazino. Après la Fête de la musique, en démontant les différentes installations aménagées à la cour de Saint-Pierre, on a décapité un poteau permettant de fermer une chaîne. J'aimerais savoir, étant donné que cette cour de Saint-Pierre est déjà un parking sauvage jour et nuit, si vous pouvez faire intervenir vos services rapidement.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Dites donc, je devrais venir plus souvent dans cette enceinte pour entendre de pareils propos, Monsieur Hatt-Arnold! J'aime bien sentir ce soutien de la part du Parti libéral, et c'est déjà la deuxième intervention où c'est le cas… *(Remarque de M. Muller.)* Mon collègue Pierre Muller en est étonné lui-même! Nous sommes satisfaits de ce soutien, et croyez bien que nous allons immédiatement prendre en main ce délicat dossier pour mettre un terme au plus vite à la situation absolument inadmissible que vous déplorez. Je m'étonne que mon collègue Hediger ne l'ait pas signalée plus tôt, puisque cela se passe devant ses bureaux… *(Remarque de M. Hediger.)* Ah, tu l'as remarquée cet après-midi? Nous allons nous occuper de cela immédiatement, Monsieur Hatt-Arnold.

M. Roberto Broggini (Ve). Cette question s'adresse à M. Ferrazino et elle concerne la place Simon-Goulart. Un concours a été lancé à son sujet et une pétition des habitants a circulé demandant sa restitution à sa vocation originelle, à savoir celle de parvis du temple de Saint-Gervais, la plus grande église historique de la rive droite. Vous avez récemment décidé, Monsieur Ferrazino – je l'ai appris

par un courrier que vous avez adressé aux Habitants associés de Saint-Gervais (HASG), qui militent depuis de très nombreuses années pour l'aménagement de cette place – de renoncer à poursuivre cette démarche alors que toutes les études y afférentes ont déjà été entreprises et qu'elles ont coûté 123000 francs, et donc d'interrompre les travaux pour le réaménagement de la place Simon-Goulart. Pouvons-nous avoir des explications à ce propos?

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Ma réponse rejoindra là aussi le raisonnement de tout à l'heure concernant les priorités d'investissements. Monsieur Broggini, le Conseil administratif – et non pas M. Ferrazino tout seul, car c'est le Conseil administratif qui présente des demandes de crédits au Conseil municipal – est très heureux quand il peut vous soumettre des projets visant à améliorer l'usage de nos rues et de nos quartiers. La place Simon-Goulart, aujourd'hui, est malheureusement occupée par un parking à voitures, sous les fenêtres des habitants des immeubles dont nous parlions il y a un instant, puisque l'Auberge Mère Royaume se situe à cet endroit.

Voilà donc ce qui s'est passé, Monsieur Broggini. Comme vous l'avez relevé, suite à une intervention du Conseil municipal et à une pétition des HASG – je l'avais déjà dit à M. Grand, qui m'avait posé la même question dans le cadre d'un forum public à Saint-Jean – nous avons immédiatement mis en œuvre un concours d'aménagement pour essayer de répondre le plus vite possible à cette demande. Comme vous le savez, j'ai l'habitude – et mes collègues aussi – d'aller présenter les projets d'aménagement dans le quartier concerné afin de recueillir les observations des uns et des autres.

Vous avez assisté, Monsieur Broggini, en tout cas à une partie de la séance concernant la place Simon-Goulart; je ne sais pas si je vous y ai vu depuis le début mais, en tout cas, je me rappelle que vous étiez présent à la fin, puisque nous nous sommes entretenus tous les deux. Il y avait 50 ou 60 personnes, je ne sais plus – nous pourrons retrouver ces chiffres, car j'étais accompagné par des collaborateurs. J'ai été le premier étonné de constater l'accueil très froid réservé au projet du mandataire, malgré le fait qu'il l'a bien défendu. Ce qui est vraiment regrettable, c'est que les opposants à ce projet se sont manifestés avec beaucoup d'insistance, alors que ceux qui y étaient favorables, malheureusement – j'ai appris seulement après qu'il y en avait! – ne l'ont quasiment pas exprimé lors de cette séance.

Vous comprendrez que, pour le Conseil administratif, il est déjà difficile de donner suite aux demandes soutenues par les habitants et les associations; alors forcément, quand certains projets sont contestés, nous n'allons pas leur accorder la priorité. Mais là encore, je vous répète que, dans le cadre du plan financier

d'investissement, le Conseil municipal peut faire des choix. Et s'il estime que le projet de réaménagement de la place Simon-Goulart est plus important qu'un autre, il pourra choisir de nous le dire en fonction de ce plan.

Mais, dans ce domaine comme dans les autres, nous devrons établir des priorités. En tout cas, en ce qui concerne les places à aménager, le Conseil administratif donnera la priorité à celles qui ne sont pas contestées et qui font l'objet d'une demande et d'un consensus.

M. Georges Queloz (L). Ma question s'adresse à M. le maire, M. Pierre Muller. Je profite tout d'abord d'avoir la parole pour lui rappeler que j'attends toujours une réponse à ma question concernant la taxe sur la valeur ajoutée et la taxe professionnelle à propos de la Poste.

Ma question d'aujourd'hui concerne un restaurant fermé depuis de nombreux mois, qui est situé dans un immeuble propriété de la Ville. Il s'agit de l'Auberge Mère Royaume, dont la fermeture est due à une faillite, sauf erreur. Que se passe-t-il? Quand cet établissement va-t-il rouvrir? Pouvez-vous nous donner des explications à ce sujet, Monsieur Muller? *(Brouhaha.)*

M. Pierre Muller, maire. Monsieur Queloz, je crois que vous manquez un peu d'attention, ce soir! En effet, cette question a été posée il y a dix minutes par M. Rumo, à qui j'ai répondu qu'il se posait un problème juridique entre l'ancien et le nouveau propriétaires dudit commerce et que la Ville n'intervenait dans cette affaire qu'en tant que bailleur. Je répète que je vous donnerai des explications plus approfondies, si vous le demandez.

Le président. J'ai reçu une motion d'ordre de M. Didier Bonny concernant les rapports PR-341 A et PR-333 A, qui figurent à notre ordre du jour. Il demande l'urgence sur ces objets. Nous allons donc procéder au vote concernant ces deux demandes; si elles sont acceptées, nous traiterons ces deux points avec les autres urgences, à la séance de 20 h 30. Je vous rappelle que le rapport oral PR-341 A de la commission des finances concerne l'ouverture d'un crédit destiné à l'acquisition d'une parcelle sur la propriété de la communauté héréditaire Beurret, au Petit-Saconnex.

Mise aux voix, la motion d'ordre concernant le rapport PR-341 A est acceptée par 44 oui (14 abstentions).

Le président. Le rapport de la commission des finances PR-333 A concerne le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2003.

M. Didier Bonny (DC). La première de ces deux motions d'ordre ne posait pas de problème, car il est évident que si on demande au Conseil municipal de faire un rapport oral, c'est qu'il y a une urgence certaine à traiter le point en question; je suis même étonné que le Conseil administratif n'ait pas demandé l'urgence, comme pour le rapport PR-345 A, pour lequel il a demandé l'urgence tout à l'heure.

Quant à la deuxième motion d'ordre, qui concerne les comptes 2003, je l'ai présentée en tant que président sortant de la commission des finances. C'était pour faire plaisir à M. Muller puisque – ce qui est relativement rare – la commission des finances a réussi à faire son travail dans les temps, de manière que nous puissions voter les comptes lors de la session plénière du mois de juin. Il est donc vrai qu'il n'y a pas là d'urgence objective, mais il paraît pour le moins normal, par rapport au travail réalisé à la commission des finances et vis-à-vis de la rapporteuse qui a rendu son rapport dans les six jours, que nous votions ces comptes 2003 dans le courant du mois de juin. Je prie donc tout le plénum de soutenir ma motion d'ordre.

M. Pierre Muller, maire. J'aimerais remercier le président sortant de la commission des finances, laquelle a fait diligence dans l'examen des comptes 2003, et je sais qu'il n'a pas été tout simple d'y parvenir dans les délais impartis. Néanmoins, si le Conseil municipal vote l'urgence sur ce point de l'ordre du jour, j'aimerais que le débat se déroule demain mardi, puisque je serai absent lors de la séance de ce soir à 20 h 30.

Mise aux voix, la motion d'ordre concernant le rapport PR-333 A est acceptée par 49 oui contre 12 non (3 abstentions).

Le président. Les deux rapports PR-341 A et PR-333 A seront donc traités demain mardi 22 juin, à la demande de notre maire.

4. Proposition du Conseil administratif du 12 mai 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 788 000 francs destiné au remplacement des fluides et des installations techniques, situés dans l'immeuble du boulevard Helvétique 29, Halle de Rive, parcelle N° 6928, feuille 1, section Genève-Cité (PR-342).

Préambule

Les travaux de reconstruction de la Halle de Rive ont débuté en 1961 par la démolition de l'ancienne halle.

Cette démolition a commencé en mars 1961 pour se terminer en juin de la même année. Le crédit du Conseil municipal avait été attribué en janvier 1963 pour un montant total de 5 110 000 francs.

La construction a débuté en été 1964 pour se terminer en fin d'année 1968 dans sa totalité, à savoir la halle et les deux immeubles 29, boulevard Helvétique, et 17, rue Pierre-Fatio.

C'est en 1987 que d'importants travaux de transformation sur la production de froid ont été réalisés. Une superstructure a été construite en toiture de la halle afin d'y intégrer les nouvelles installations et machineries pour la ventilation, climatisation et alimentation en froid de vitrines et chambres froides.

Un système d'alarme a été intégré dans les installations de froid afin de pouvoir intervenir rapidement lors d'une éventuelle panne sur la production de froid. Il était indispensable de pouvoir connaître le plus rapidement possible toute défectuosité sur ces installations frigorifiques.

Concertation avec les usagers de la halle

Lors d'une séance consultative, les commerçants ont été informés de la nécessité de remplacer les installations de production de froid des chambres froides et vitrines de vente de la halle.

Notre ingénieur mandaté pour l'étude de cette transformation a donné toutes les informations nécessaires justifiant le remplacement du gaz actuellement utilisé.

Une séance d'information aura lieu en temps utile avec les usagers de la halle afin de déterminer le meilleur moment de l'année pour l'exécution de cette réfection des installations.

Exposé des motifs et obligations légales

Les installations frigorifiques de la Halle de Rive fonctionnent au moyen de fluides réfrigérants appauvrissant la couche d'ozone (CFC, HCFC). La loi qui s'applique à ce type de produits est l'ordonnance sur les substances dangereuses pour l'environnement (Osubst) du 9 juin 1986, modifiée les 14 août 1991, 29 novembre 1995 et 30 avril 2003.

Rappelons que:

– les installations neuves avec des CFC sont interdites depuis le 1er janvier 1994;
– la recharge d'installations contenant des CFC est interdite depuis le 1er janvier 2004 (art. 321);
– la transformation de la partie productrice de froid d'installations existantes est assimilée à la remise d'installation.

Les installations de chambres froides (1994) ainsi que les installations centralisées d'alimentations des vitrines frigorifiques des commerçants sont concernées par les modifications de l'Osubst.

Elles ne sont pas interdites, mais leur recharge est interdite depuis le 1er janvier 2004, ce qui revient pratiquement au même.

Il a donc été nécessaire de demander une prolongation de délai au Service du pharmacien cantonal pour la transformation-réhabilitation, avec autorisation provisoire de recharge, dans l'attente du vote du présent crédit.

Conception technique et énergétique

Il s'agit d'une transformation-réhabilitation et d'une mise en conformité des installations frigorifiques, comprenant la pose de comptages statistiques d'électricité permettant la facturation à chaque locataire de la consommation relative à la production de froid.

De plus, un système de suivi centralisé sera installé et permettra la facturation individualisée des frais d'électricité.

L'installation actuelle comprend deux bouilleurs de 1000 litres qui récupèrent la chaleur de condensation des machines de froid du premier étage, pour l'eau chaude sanitaire.

Lors des transformations, il est prévu:

– pour les installations du sous-sol (1994), de supprimer la consommation d'eau de ville pour la condensation en la remplaçant par la condensation à air;

– d'utiliser le système haute pression flottante qui permet d'abaisser la pression de condensation de nuit, en mi-saison et en hiver, en fonction de la température extérieure;
– l'installation de compresseurs de nouvelle génération ayant un coefficient de performance (COP) plus favorable;
– réhabilitation d'enceintes isolantes obsolètes pour quatre chambres froides;
– adjonction d'un téléalarme pour les installations du sous-sol.

	Estimation des coûts selon code CFE	Montants HT *Fr.*
B	Travaux préparatoires Travaux de préparation, soit percements, création de nouveaux passages de conduites électriques, froid et sanitaire, rhabillages divers	23200
C	Installation de chantier Création d'une alimentation provisoire des installations existantes pour la récupération des lignes destinées aux nouveaux compresseurs	10000
E	Gros œuvre (bâtiment) Réhabilitation des chambres froides existantes comprenant des travaux de maçonnerie, isolation rhabillages et peintures diverses	18400
I	Installations techniques Installations techniques des systèmes d'alarme sur les machineries de production de froid. Raccordement des écoulements des eaux usées sur chambres froides existantes	158400
M	Aménagements intérieurs (bâtiment) Création de deux nouvelles chambres froides au rez-de-chaussée avec installation frigorifique, y compris rhabillages divers et nettoyage des locaux après travaux	18200
P	Installations d'exploitation Réhabilitation complète des chambres froides du sous-sol, travaux de sanitaire et électricité. Raccordement des téléalarmes dans toutes les chambres froides sous-sol, rez-de-chaussée et des installations de la halle. Substitution des fluides des deux installations de vitrines de la halle par un nouveau gaz	64500
Q	Equipements d'exploitation Réhabilitation de 13 chambres froides du rez-de-chaussée ainsi que le local des produits carnés du sous-sol et du congélateur. Echange des compresseurs des chambres froides du rez-de-chaussée	208500

B-Q	Sous-total 1 (avant honoraires et frais secondaires)	501200
V	Frais secondaires (de la construction) Taxe de recyclage des anciens gaz réfrigérants récupérés. Frais d'autorisation aux différents services officiels. Frais spéciaux pour exécution de travaux hors des heures d'exploitation normales. Frais divers pour exécution de plans informatisés	97012
W	Honoraires Honoraires des ingénieurs spécialisés	50 200
B-W	Sous-total 2	648412
X	Comptes d'attente (divers et imprévus) Environ 5%	33744
B-Y	Coût total de la construction (HT)	682156
Z	Taxe à la valeur ajoutée (TVA) Appliquée sur les positions B à Y	51844
B-Z	Coût total de la construction (TTC)	734000
ZZ	Frais administratifs et financiers	
ZZ1	Honoraires de promotion 5% de 734 000	36700
ZZ2	Intérêts intercalaires $\frac{3{,}75 \times (734\,000 + 36\,700) \times 2 \times 4}{100 \times 2 \times 12}$	9634
ZZ3	Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève (734 000 + 36 700 + 9634) x 1%	7803
A-ZZ	Coût général de l'opération	788137
Total du crédit		788000

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de janvier 2004 et ne comprennent aucune variation.

Autorisation de construire

Ce projet de rénovation et de mise en conformité n'a pas encore fait l'objet d'une requête en autorisation de construire.

Délais

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer quatre mois après le vote du Conseil municipal et dureront quatre mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est prévue huit mois après le vote du crédit.

Référence au programme financier quadriennal

Cet objet est prévu sous le numéro 20.15.02 du 20e programme financier quadriennal 2002-2005 pour un montant de 800000 francs.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

La charge financière annuelle sur 788000 francs, comprenant les intérêts au taux de 3,25% et l'amortissement au moyen de 5 annuités, s'élève à 168060 francs

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service des bâtiments. Le service bénéficiaire du crédit est le Service des agents de ville et du domaine public.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 788 000 francs destiné au remplacement des fluides et des installations techniques, situés dans l'immeuble du boulevard Helvétique 29, Halle de Rive, parcelle N° 6928, feuille 1, section Genève-Cité.

A rt. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 788000 francs.

A rt. 3. – Un montant de 7803 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen de 5 annuités.

La proposition est renvoyée à la commission des travaux sans débat de préconsultation.

5. Proposition du Conseil administratif du 19 mai 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire d'un montant de 806 000 francs destiné au renouvellement et à l'acquisition d'équipements et de divers matériels de fêtes (PR-344).

Préambule

La section Manifestations et matériel de fêtes, rattachée au Service logistique et technique de la Division de la voirie, répond chaque année à plus de 1500 demandes de prestations.

L'augmentation progressive des manifestations faisant usage des infrastructures municipales met fortement à contribution le matériel de fêtes. A cela s'ajoute le fait qu'une partie dudit matériel mis à la disposition des organisateurs de manifestations est techniquement dépassé.

Afin de répondre à l'ensemble de ces demandes, nous devons moderniser et augmenter notre parc de matériel de fêtes.

Exposé des motifs

Le matériel existant, qui date de plus de vingt ans, est très sollicité par les différentes manutentions et sa mise en place lors de manifestations.

Le remplacement des objets détruits ou volés s'effectuait précédemment sur le budget de fonctionnement. Aucune demande de crédit n'a jamais été déposée auprès de votre Conseil en vue d'améliorer les équipements de matériel de fêtes.

Aujourd'hui, ce matériel est dans un tel état de vétusté qu'il devient impossible d'en garantir sa maintenance. Il faut donc impérativement le remplacer. Le matériel usagé sera démonté et recyclé selon des méthodes respectant la protection de l'environnement.

Choix écologique

Tout le matériel remplacé tiendra compte des recommandations de l'Agenda 21 de la Ville de Genève. Les achats se feront en fonction des critères de qualité et de longévité. Les revêtements synthétiques seront des produits à base d'eau et exempts de solvants. Tous les éléments seront récupérables et recyclables en fin de vie du matériel.

Acquisition de divers matériels

La présente demande de crédit porte sur l'acquisition de:

Tentes
- 30 tentes Vitabri 2 x 3 mètres, en remplacement des tentes vert et gris actuelles, usagées.
  Prix: 75000 francs TTC.
- 2 tentes série «50» de 6 x 8 mètres, pouvant être accouplées, article nouveau.
  Prix: 28000 francs TTC.

Tables
- 800 tables de 2,50 mètres, en remplacement du matériel actuel, usagé.
  Prix: 125000 francs TTC.

Bancs
- 1200 bancs de 2,50 mètres, en remplacement du matériel actuel, usagé.
  Prix: 116000 francs TTC.

Achat du bois, des ferrements et de la laque de protection pour la fabrication des tables et des bancs dans nos propres ateliers.

Bâches
- 100 bâches de présentation et d'identification de la voirie.
  Prix: 32000 francs TTC.

Praticables
– 20 pièces, praticables de scène à pieds droits, en remplacement des actuels, usagés.
Prix: 20000 francs TTC.

Barrières vaubans
– 500 barrières vaubans 250 x 110 centimètres, en remplacement des actuelles, usagées.
Prix: 60000 francs TTC.

Chaises
– 1000 chaises Sandeler pliantes, en remplacement des actuelles, usagées.
Prix: 135000 francs TTC.

Mâts
– 50 mâts en alu, coniques, de 10 mètres, pour oriflammes, avec jeux complets d'oriflammes des communes genevoises et jeux complets des cantons, pour la place Neuve, en remplacement du matériel actuel, usagé.
Prix: 85000 francs TTC.

Barrières
– 500 barrières à feuilles avec tôle grillagée, en remplacement des barrières actuelles, usagées.
Prix: 75000 francs TTC.

W.-C. chimiques
– 20 installations de W.-C. chimiques mobiles pour tous.
Prix: 55000 francs TTC.

Récapitulatif des coûts	*Fr. TTC*
Tentes	103000
Tables	125000
Bancs	116000
Bâches	32000
Praticables	20000
Barrières vaubans	60000
Chaises	135000
Mâts	85000
Barrières	75000
W.-C. chimiques	55000
Total	806000

Programme financier quadriennal (PFQ)

Cet objet n'est pas inscrit au 20e programme financier quadriennal.

Budget prévisionnel d'exploitation

L'acquisition de ces éléments n'entraîne aucune charge de fonctionnement supplémentaire. Quant à la charge financière comprenant les intérêts au taux de 3,25% et l'amortissement au moyen de 5 annuités, elle atteindra 177500 francs.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire et bénéficiaire de ce projet est le Service logistique et technique de la Division de la voirie.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 806000 francs destiné au renouvellement et à l'acquisition d'équipements et de divers matériels de fêtes.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 806000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2005 à 2009.

La proposition est renvoyée à la commission des finances sans débat de préconsultation.

6. Proposition du Conseil administratif du 2 juin 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 326 000 francs destiné à l'étude de réaménagement, de sécurisation et d'agrandissement du Musée de l'horlogerie, situé au 15, route de Malagnou, sur la parcelle 2339, feuille 27 du cadastre de la commune de Genève, section des Eaux-Vives (PR-347).

Préambule

Le Musée de l'horlogerie a déjà fait l'objet d'une étude d'aménagement d'une salle d'exposition temporaire dans les combles et de diverses transformations intérieures.

Un avant-projet a été établi par l'association d'architectes Michel Buri et l'Atelier coopératif d'architecture et d'urbanisme (ACAU), en novembre 2000, financé par un crédit d'études de 50000 francs, voté par le Conseil municipal le 11 février 1998 (PR-300).

Ensuite, un crédit d'étude complémentaire de 76000 francs a été voté le 29 avril 2002, pour financer la phase du projet (PR-142).

Le cambriolage du Musée de l'horlogerie, perpétré le 24 novembre 2002, a remis le projet en question et, dès cette date, les études ont été interrompues.

Le 25 juin 2003, le Conseil administratif décidait de fermer complètement le musée, à titre provisoire.

Exposé des motifs

Afin de remettre en fonction le Musée de l'horlogerie, un certain nombre de mesures ont été étudiées par les services concernés du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, la direction du département des affaires culturelles, la direction des Musées d'art et d'histoire et des représentants des compagnies d'assurances.

Mesures générales tout d'abord, telles que mise sous sécurité de toutes les pièces par des détecteurs de la dernière génération, installation de caméras reliées à une société de surveillance, barrière de système laser et caméras pour la surveillance des façades, etc.

Mesures physiques aussi, comme la création de salles fortes au sous-sol, d'un sas d'entrée blindé, et la séparation des différentes pièces durant les heures de fermeture.

En outre, l'aménagement muséographique sera entièrement revu, sous la forme de vitrines blindées en acier et verre sécurisé.

Enfin, les experts en sécurité ont conclu à l'impossibilité de créer dans les combles la salle d'exposition temporaire nécessaire au fonctionnement du musée. La solution retenue est de l'enterrer sous le parc et de la relier au sous-sol du musée existant.

Ces mesures permettront ainsi la mise en place d'un nouveau projet muséographique, qui mettra l'accent sur le patrimoine de l'histoire genevoise, sur les métiers qui ont illustré la Fabrique, sur la diversité des collections et des domaines de prédilection des artistes et horlogers et sur le XXe siècle. La pédagogie inscrite dans le parcours du regard sera renforcée par des programmes de courts films documentaires projetés dans la salle polyvalente: le mystère de la montre et de la pendule illustré par les gestes de l'horloger en corrélation avec la présentation de l'outillage, les arcanes des techniques de l'émail illustrées par les gestes de l'émailleur, etc.; le récit, par des historiens, de la naissance et du fonctionnement de la Fabrique genevoise à partir des documents d'archives, le rôle de la Suisse dans l'histoire de la mesure du temps illustré par les grandes découvertes et innovations techniques, etc. Enfin, un espace réservé à des ordinateurs permettra au public d'accéder sur place au reste de la collection conservée, via MusInfo, et aux sites internet consacrés à la mesure du temps.

Le musée dispose d'une collection constituée de plus de 5800 pièces d'horlogerie et de plus de 7000 pièces d'émaillerie et de bijoux. Les objets volés lors du cambriolage du 24 novembre 2002 sont déjà partiellement remplacés par des acquisitions et des dons. L'argent versé par la compagnie d'assurances permettra de combler une grande partie des lacunes dues au cambriolage.

Le Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie deviendra ainsi le conservatoire de l'horlogerie à Genève et en Suisse. Il a pour vocation d'être le reflet historique, par ses collections, ses publications et ses expositions temporaires, de l'horlogerie et de l'émaillerie genevoises – dont ses collections sont l'illustration première – suisses et internationales. Si les marques horlogères constituent un aspect de cette histoire, il est, de façon évidente, le musée de toutes les marques, toutes époques et tous pays confondus. Tout doit être mis en œuvre pour que l'ensemble de la profession horlogère suisse et internationale puisse accéder au mécénat pour cette institution et cela dans la liberté et la neutralité.

Disposition des salles

Rez-de-chaussée

– *Espace d'accueil,* avec vestiaire, point de vente, point d'information.
– *Salle 1, les métiers de l'horlogerie* illustrés par la nature de la collection: outillage de l'horloger, du bijoutier, de l'émailleur, du miniaturiste, ancien four de l'Ecole des arts décoratifs, portrait de l'établisseur genevois Morin-Marchinville.

– *Salle 2, cabinet de dessins:* présentation murale, sur tables et/ou albums, des dessins de modèles de montres, bijoux, tabatières ou portraits. La collection est très importante et forte de plusieurs milliers de pièces. On peut imaginer des tiroirs servant de présentation d'une collection d'étude.
– *Salle 3*, les accessoires et les métiers *autour de la montre*, comme le cadran, les aiguilles, le mouvement, la chaîne, la châtelaine, le bracelet, la clé, la boîte, le fond de montre, le porte-montre, et présentation des *curiosités techniques* dans le domaine de l'horlogerie.
– *Salle 4*, le grand salon présentera *la belle pendulerie* de la collection: pendules de parquet, pendules murales, cartels.
– *Salle 5*, l'ancienne salle à manger de la villa deviendra une sorte de «salle écrin» destinée à la présentation des *émaux genevois* illustrés par des montres, tabatières, objets de vertu, portraits miniatures des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles.
– *Salle 6*, bibliothèque et centre de documentation du musée: accessible aux chercheurs et au public intéressé.

Premier étage

– *Galerie.* Cet espace doit rester en mouvement perpétuel, *lieu d'actualité du musée*, puisque lieu de passage: vitrine des étudiants de la classe de bijouterie et de la classe de design de l'Ecole des arts appliqués de Genève, voire Lausanne ou La Chaux-de-Fonds, expositions dossiers, nouvelles acquisitions, accent sur un objet, coup de phare, etc.
– *Salle 7, les émaux et les bijoux du XXe siècle et du début du XXIe siècle.* Uniquement des vitrines murales occupant un maximum de surface, au centre canapé de repos et de méditation. La collection du Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie est très performante dans ces deux domaines et elle évoluera encore.
– *Salle 8*, le grand salon est entièrement consacré à *l'histoire de la montre de 1530 à aujourd'hui,*avec la présence de pendulettes primitives introduisant la miniaturisation de l'horlogerie. Salle fortement évolutive au cours des années, régulièrement et directement adaptée à l'arrivée de nouvelles pièces essentielles.
– *Salle 9*, le *coin enfants* accueillera l'horloge de clocher – parfaite pour l'explication de la force motrice d'un mouvement d'horlogerie à poids – des livres et des jeux, des objets d'expérimentation, etc.
– *Salle 10*, petite *salle polyvalente* pouvant recevoir de 50 à 60 personnes, équipée d'un écran, d'un projecteur DVD et autre sonorisation, destinée à la présentation de films, aux entretiens, à l'accueil des classes, aux conférences, conférences de presse, salle de séminaires ou colloques, petites réceptions, etc.

– *Salle 11, espace ordinateurs*, à droite de l'escalier, trois à quatre peuvent y être placés, accès aux collections du Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie et de l'ensemble des Musées d'art et d'histoire, aux activités culturelles de la Ville de Genève, ou région, ou pays, liens directs avec les offices de tourisme, etc.

Etage des combles

Cet étage sera occupé par les bureaux de la conservation et du secrétariat.

Sous-sol

Cet étage abritera les coffres-forts des dépôts et l'atelier de l'horloger-restaurateur.

Salle souterraine (à construire)

Cette salle sera affectée aux *expositions temporaires* selon un programme et un rythme à convenir. Possibilité de collaborer avec le secteur privé, les marques horlogères genevoises et suisses. Cette salle permettra de dynamiser ce musée par un programme attrayant d'expositions temporaires.

Estimation sommaire du coût de l'opération

A ce jour, le coût global de l'opération, tous frais compris, est estimé à 6000000 de francs, auxquels il convient de retrancher la participation de 500000 francs versée par une fondation privée souhaitant garder l'anonymat; le montant à la charge de la Ville de Genève s'élève donc à 5500000 francs.

Coût de l'étude

L'étude inclut les phases de l'avant-projet et du projet jusqu'au devis général, y compris la requête en autorisation de construire, selon la répartition suivante:

		Fr. HT	
V	Frais secondaires		
V.0	Frais secondaires généraux		
	Relevés, sondages, reproduction documents, information	37200	
W	Honoraires		
W.2	Honoraires ouvrages		
	Honoraires d'architectes	255600	
	Honoraires d'ingénieur civil	25000	
	Honoraires d'ingénieurs spécialisés	54000	

V-W Coût total du crédit d'étude	371800
Z Taxe sur la valeur ajoutée (7,6%) Appliquée sur les positions V-W = 28 257, admis à	28274
Sous-total TTC	400074
Etudes pour projet abandonné	51926
	452000
A déduire:	
Crédit d'étude, selon la proposition N° 300 du 11 novembre 1997	
Votée par le Conseil municipal le 11 février 1998	50000
Crédit d'étude, selon la proposition N° 142 du 1er octobre 2001	
Votée par le Conseil municipal le 29 avril 2002	76000
Total TTC	**326000**

Régime foncier

Le Musée de l'horlogerie est situé sur la parcelle N° 2339, feuille 27 de la commune de Genève, section Eaux-Vives, d'une surface de 24273 m², propriété de la Ville de Genève.

Programme financier quadriennal

Cet objet est prévu sous les Nos 42.32.01/02 et 03 du programme financier quadriennal 2002-2005, pour un montant total de 2100000 francs.

Charge financière

Si l'étude est suivie de réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée totale d'amortissement de la réalisation.

En l'absence de réalisation, la charge financière annuelle sur 452000 francs, comprenant les intérêts au taux de 3,25%, et un amortissement au moyen de 3 annuités, se montera à 160560 francs.

Maîtrise de l'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire du crédit d'étude est le Service d'architecture. Les services bénéficiaires sont les Musées d'art et d'histoire.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 326000 francs destiné à l'étude de réaménagement, de sécurisation et d'agrandissement du Musée de l'horlogerie, situé au 15, route de Malagnou, sur la parcelle 2339, feuille 27 du cadastre de la commune de Genève, section des Eaux-Vives.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 326000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 50000 francs du crédit de préétude voté le 11 novembre 1997, ainsi que celui de 76000 francs du crédit d'étude voté le 29 avril 2002, soit un montant total de 452000 francs, sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. En cas de non-réalisation, l'étude sera amortie en 3 annuités.

Annexe: plan de situation

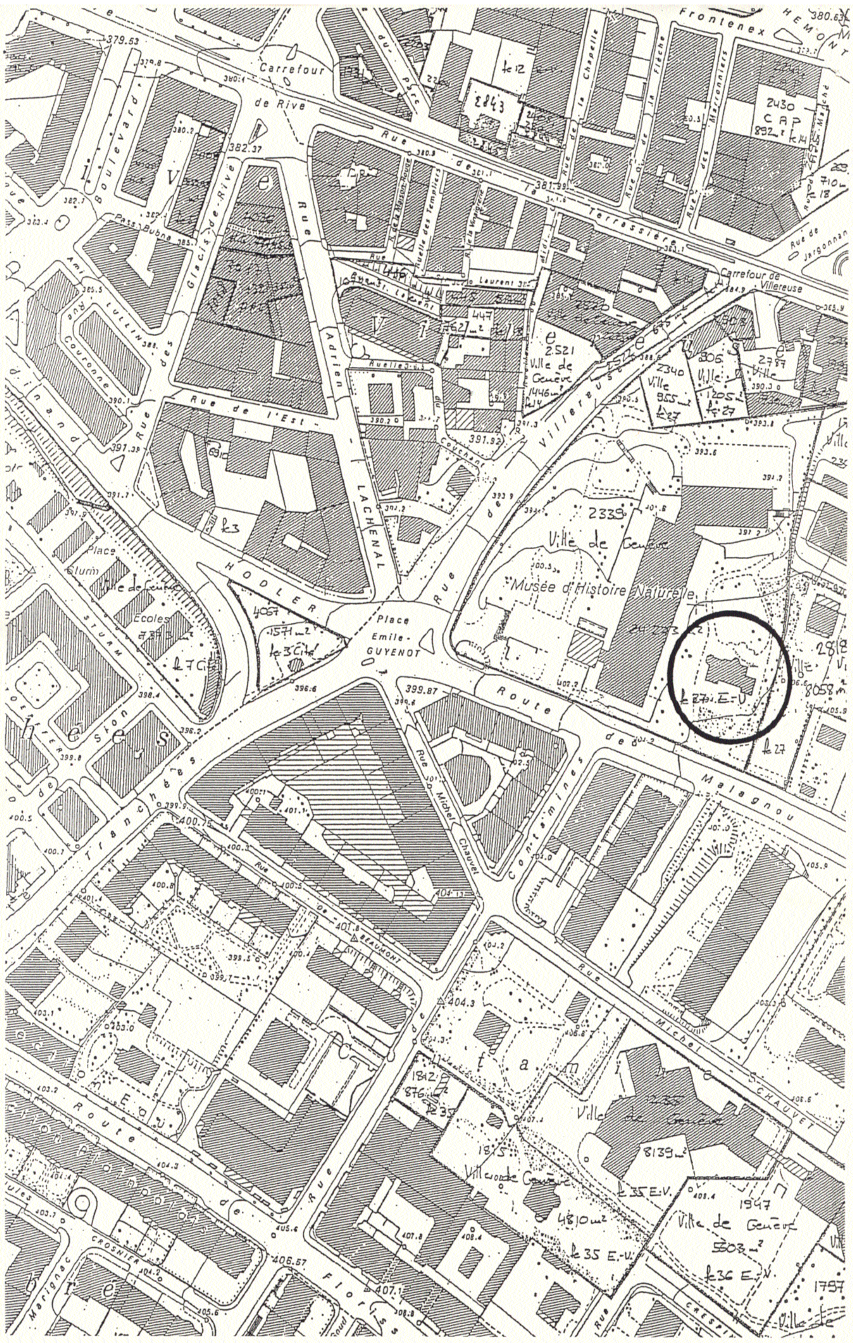

Carrefour de Rive
Rue de Rive
Boulevard
Rue des Glacis-de-Rive
Rue Adrien LACHENAL
Rue de l'Est
HODLER
Place Emile-GUYENOT
Rue de Villereuse
Carrefour de Villereuse
Frontenex
Rue de Jargonnant
Place Sturm
Ecoles
Ville de Genève
2339
Musée d'Histoire Naturelle
Route de Malagnou
Rue des Contamines
Rue Michel CHAUVET
Rue Michel Chauvet
Rue Beaumont
Route de Florissant

La proposition est renvoyée à la commission des travaux sans débat de préconsultation.

7. Proposition de délibération du Conseil administratif du 2 juin 2004 concernant les parcelles N°s 2348 et 2349, sises au 7 et au 9, route du Bout-du-Monde, en vue de l'acceptation du projet conforme à la demande définitive N° 98665 pour des bâtiments de type «habitats groupés» dont la surface de plancher habitable est équivalente à 40% de la surface du terrain (PR-348).

Le projet qui est soumis à votre délibération est situé au 7 et au 9, route du Bout-du-Monde, sur les parcelles N°s 2348 et 2349, section Plainpalais. Sur ces parcelles, le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement a été saisi d'une requête définitive déposée par le requérant, M. Carlos Estève, propriétaire, et ses mandataires, MM. Richard Estève et Roland Schwendimann, architectes, demandant l'application des normes de la 5e zone comprenant une surface de plancher habitable correspondant à 40% de la surface du terrain.

Les parcelles N°s 2348 et 2349 seront desservies par le chemin privé existant, parcelle N° 2355, dépendance des parcelles N°s 2347 à 2354. Les parcelles N°s 2348 et 2349, d'une surface totale de 3570 m^2^ (répartie respectivement en 1742 m^2^ et 1828 m^2^), sont situées en 5e zone (villas) et sont actuellement libres de toute construction.

Demande définitive N° 98665

Les caractéristiques du projet sont les suivantes:

Le projet se développe sur deux parcelles offrant une pente douce et une vue orientée plein sud avec vue sur le Salève.

Ce projet est conçu sous forme d'un ensemble de huit villas urbaines groupées, réparties en deux entités de deux, implantées l'une devant l'autre et occupant respectivement le haut et le bas des deux parcelles.

Bordées par quelques arbres en limite de propriétés, à l'est et à l'ouest, ces villas urbaines sont constituées d'un étage sur rez-de-chaussée et d'un sous-sol, réunissant au total huit habitations.

Ces habitations, utilisant la pente du terrain par un traitement des surfaces intérieures en demi-niveaux, bénéficient chacune d'un espace de terrasse et jardin orientés plein sud.

Le gabarit relativement bas et la faible emprise au sol de chaque villa urbaine qui constituera ce futur ensemble bâti offre l'avantage de préserver des dégagements visuels orientés vers le sud, notamment pour le complexe de villas contiguës, dûment autorisé, prévu en dessus, sur la grande parcelle N° 3887.

Les habitations se composent, au rez-de-chaussée, d'une entrée, cuisine, W.-C. et chambre, côté nord, et d'un séjour avec salle à manger orientés au sud, donnant sur terrasse et jardin. Le premier étage abrite trois chambres, dont l'une, ainsi que deux salles de bains, sont orientées au nord et les deux autres orientées au sud avec balcon.

Chaque habitation dispose également d'une partie du sous-sol pour un local technique, une salle de jeu et une pièce disponible pour une éventuelle cave. Le solde du sous-sol est occupé par un parking souterrain commun totalisant 16 places, à raison de deux places par logement, avec une seule rampe d'accès en contrepente, judicieusement placée à l'ouest du périmètre, vers l'accès de la route du Bout-du-Monde et ses nuisances. Dans la continuité de cette rampe, un parking de surface composé de quatre places, situé légèrement plus haut, est dévolu aux visiteurs, à raison d'une place par logement.

Le requérant souhaite mettre en vente ces logements d'une surface brute de plancher de près de 190 m^2 chacun.

Proposition du Conseil administratif

Le Conseil administratif est entré en matière sur ce projet, déposé sous la forme de la demande définitive N° 98665, le 25 juillet 2003. Il a émis un préavis favorable le 22 septembre de cette même année, compte tenu du fait que ce dossier était conforme aux principes d'aménagement du plan directeur de quartier de Crêts-de-Champel/Bout-du-Monde, approuvé sous forme de résolution par le Conseil municipal le 11 mars 2003.

Ce projet, reprenant les principes d'aménagement du plan directeur de quartier précité, prévoit une urbanisation de type «habitat groupé» proposant un ensemble de huit villas urbaines groupées deux par deux, avec une densification marquant la transition entre la zone de développement située plus haut, sur le plateau des Crêts-de-Champel, et la zone 5 (villas), dans laquelle il se situe.

De ce fait, l'attribution d'une dérogation de densité correspondant à un indice d'utilisation du sol de 0.4 s'avère judicieuse.

A noter que le vote favorable du Conseil municipal était accompagné d'une recommandation émanant de la commission de l'aménagement et de l'environnement limitant le nombre de places de stationnement à une place par logement. Toutefois, le Conseil administratif a estimé, dans son préavis, que le taux de deux places par logement, tel que proposé par le projet, pouvait être admis, étant donné que la taille de chaque habitation correspond normalement à celle de deux logements.

Ainsi, en référence au préavis favorable de la Ville de Genève du 22 septembre 2003, le Conseil administratif propose au Conseil municipal de donner un préavis favorable au projet déposé selon la demande définitive N° 98665.

Au vu de ce qui précède, le Conseil administratif vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre s), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement relative à l'accord de la dérogation de densité par le Conseil municipal;

vu les principes d'aménagement du plan directeur de quartier de Crêts-de-Champel/Bout-du-Monde approuvés sous forme de résolution par le Conseil municipal le 11 mars 2003;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Donne son accord à la demande définitive N° 98665, déposée le 25 juillet 2003 au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, qui prévoit la construction de bâtiments de type «habitats groupés» proposant un ensemble de huit villas urbaines groupées deux par deux, sur les parcelles N°s 2348 et 2349 (section Plainpalais), sises au 7 et au 9, route du Bout-du-Monde (IUS = 0.4).

Annexes:

– plan de situation et zones de construction existantes
– plan des principes directeurs d'aménagement de mars 2002
– plan du projet DD N° 98665 du 27 juillet 2003

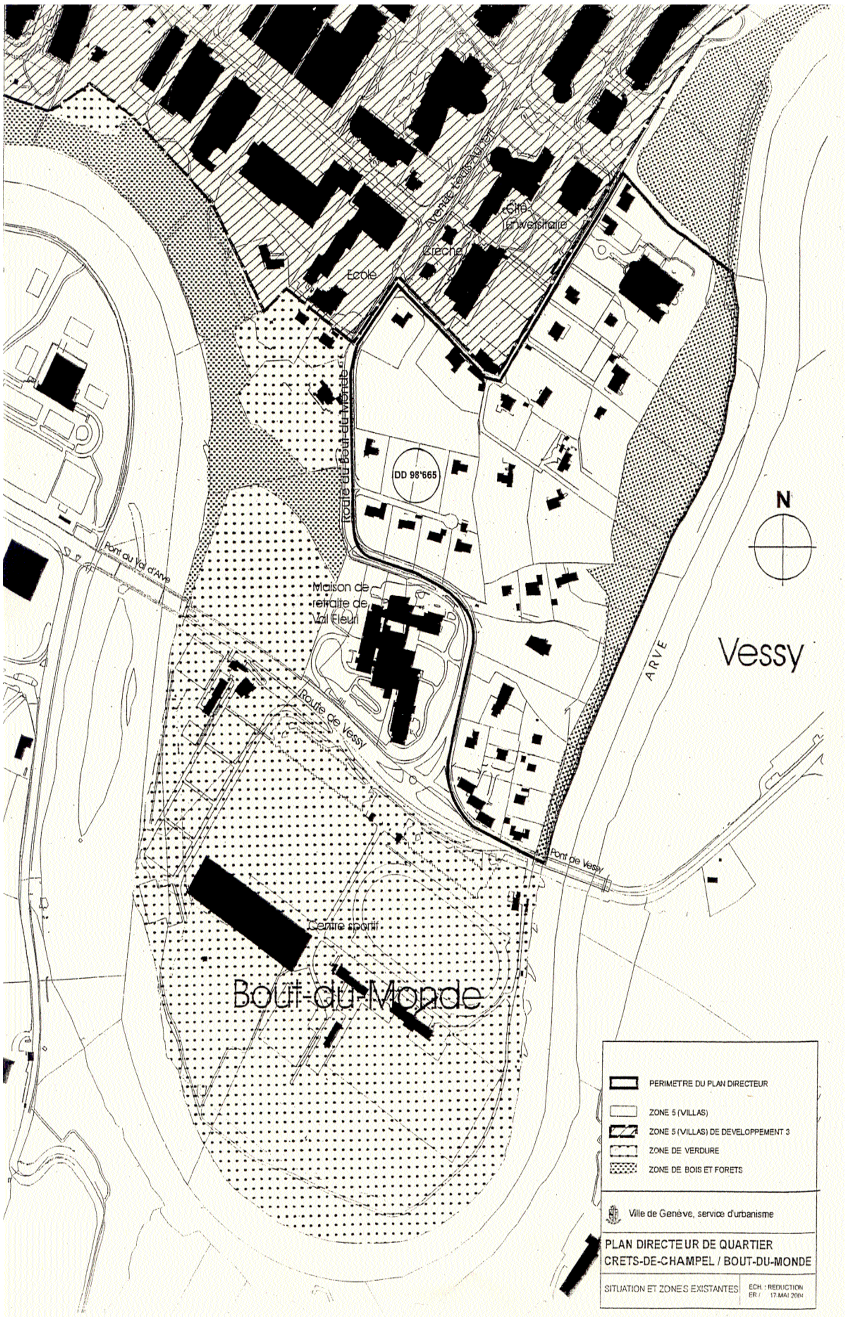
Ecole
Crèche
Cité Universitaire
Route du Bout-du-Monde
DD 98'665
N
Pont du Val d'Arve
Maison de retraite de Val Fleuri
Route de Vessy
Vessy
ARVE
Pont de Vessy
Centre sportif
Bout-du-Monde
PERIMETRE DU PLAN DIRECTEUR
ZONE 5 (VILLAS)
ZONE 5 (VILLAS) DE DEVELOPPEMENT 3
ZONE DE VERDURE
ZONE DE BOIS ET FORETS
Ville de Genève, service d'urbanisme
PLAN DIRECTEUR DE QUARTIER
CRETS-DE-CHAMPEL / BOUT-DU-MONDE
SITUATION ET ZONES EXISTANTES
ECH. : REDUCTION
ER / 17 MAI 2004

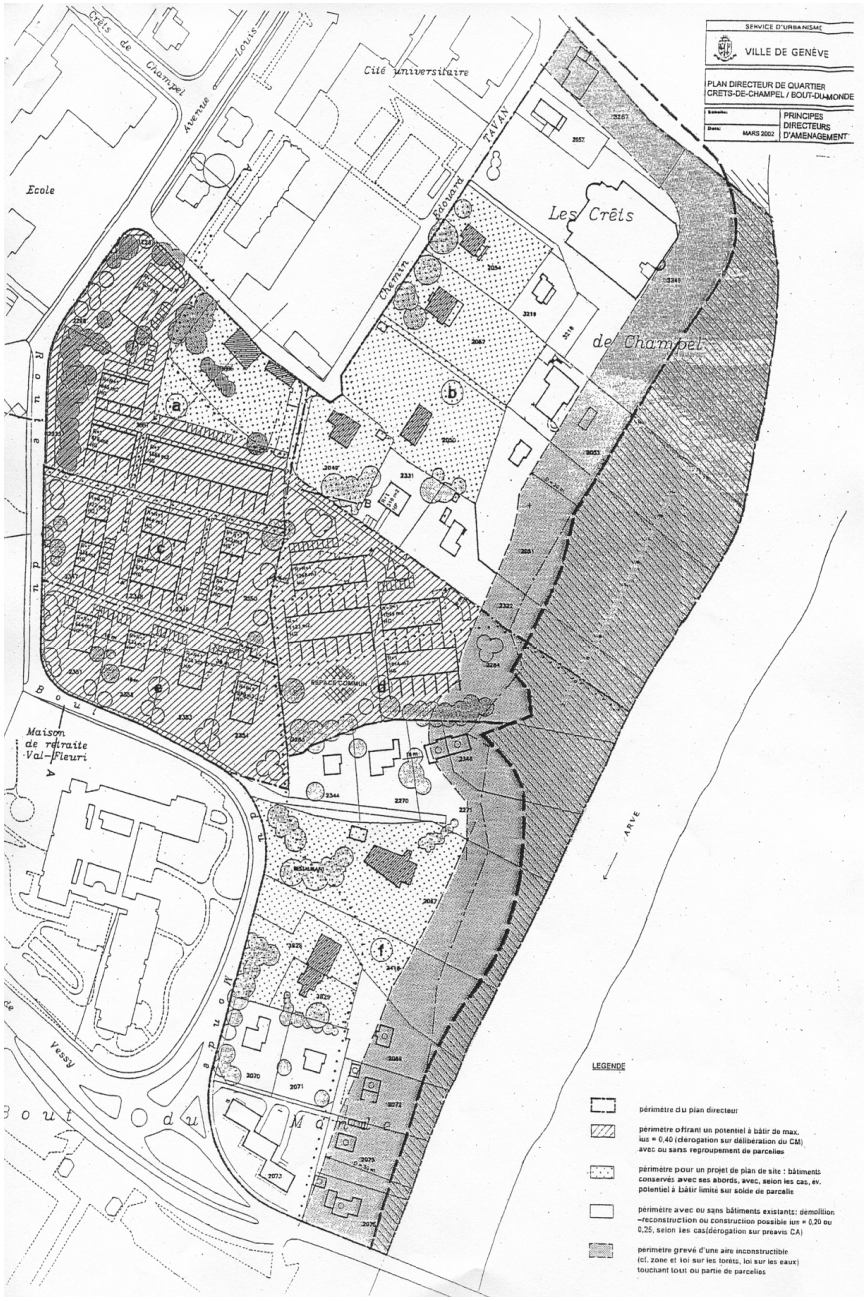
SERVICE D'URBANISME
VILLE DE GENÈVE
PLAN DIRECTEUR DE QUARTIER
CRETS-DE-CHAMPEL / BOUT-DU-MONDE
Date: MARS 2002
PRINCIPES DIRECTEURS D'AMENAGEMENT
Crêts de Champel
Avenue Louis
Cité universitaire
Ecole
Chemin Edouard TAVAN
Les Crêts de Champel
Route du Bout du Monde
Maison de retraite Val-Fleuri
Vessy
Bout du Monde
ARVE
a
b
c
d
e
f
LEGENDE
périmètre du plan directeur
périmètre offrant un potentiel à bâtir de max. ius = 0,40 (dérogation sur délibération du CM) avec ou sans regroupement de parcelles
périmètre pour un projet de plan de site : bâtiments conservés avec ses abords, avec, selon les cas, év. potentiel à bâtir limité sur solde de parcelle
périmètre avec ou sans bâtiments existants: démolition –reconstruction ou construction possible ius = 0,20 ou 0,25, selon les cas(dérogation sur preavis CA)
périmètre grevé d'une aire inconstructible (cf. zone et loi sur les forêts, loi sur les eaux) touchant tout ou partie de parcelles

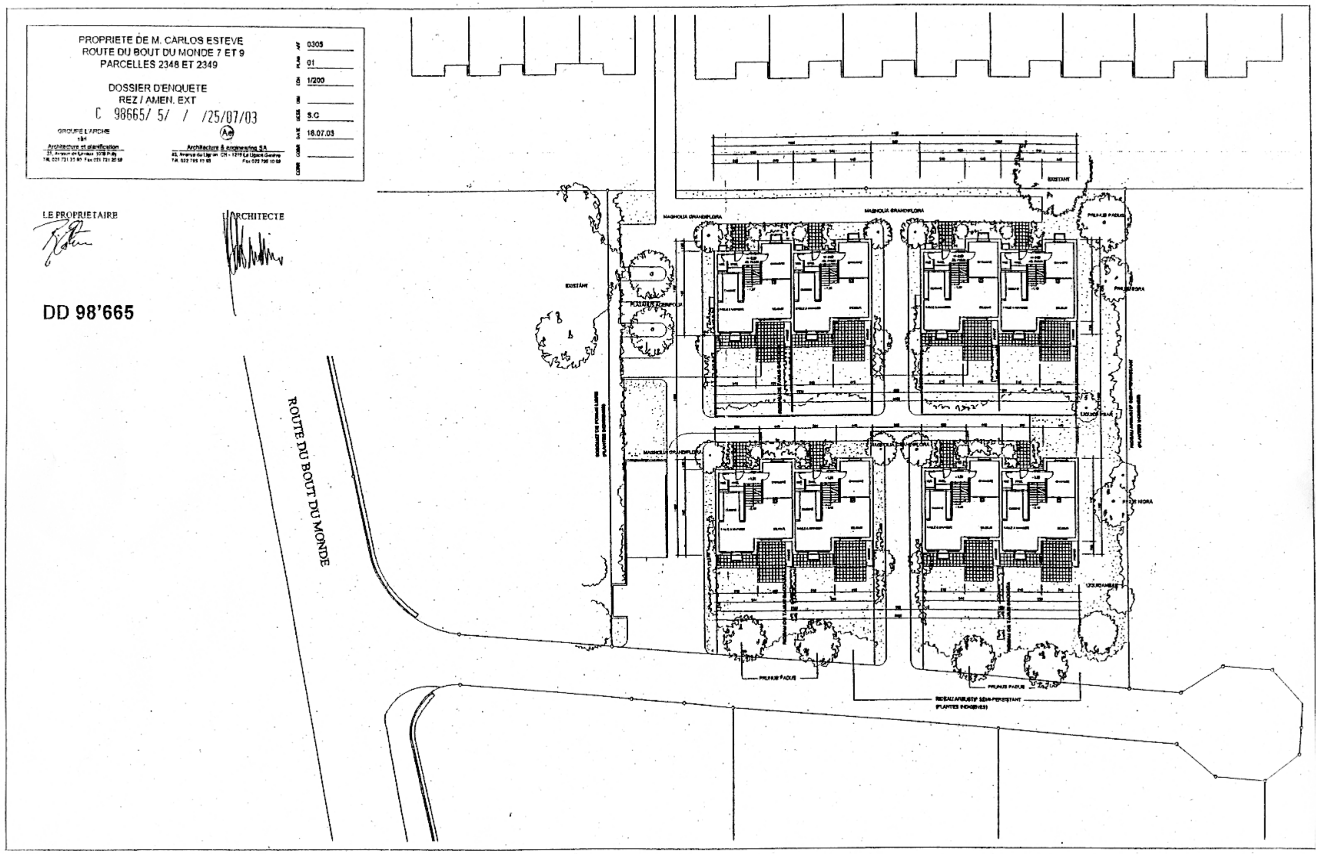
PROPRIETE DE M. CARLOS ESTEVE
ROUTE DU BOUT DU MONDE 7 ET 9
PARCELLES 2348 ET 2349
DOSSIER D'ENQUETE
REZ / AMEN. EXT
C 98665/ 5/ / /25/07/03
0305
01
1/200
S.G
16.07.03
Architecture et planification
Architecture & engineering SA
LE PROPRIETAIRE
ARCHITECTE
DD 98'665
ROUTE DU BOUT DU MONDE
MAGNOLIA GRANDIFLORA
EXISTANT
PRUNUS PADUS

La proposition est renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement sans débat de préconsultation.

8. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet d'arrêté de MM. Pierre Maudet, Jean-Marie Hainaut, Guy Mettan et Eric Ischi, renvoyé en commission le 2 décembre 2003, intitulé: «Pour que la Ville assume jusqu'au bout ses responsabilités dans le dossier du Stade de Genève!» (PA-47 A/B)[1].

Troisième débat

Le président. Je vous rappelle qu'il s'agit du troisième débat et que l'article 84 du règlement du Conseil municipal spécifie que, dans ce cas, on peut reprendre toutes les questions traitées en deuxième débat. La discussion est donc ouverte sur les arrêtés tels qu'ils ont été votés en deuxième débat.

M. Didier Bonny, président de la commission des finances (DC). Cet objet ayant été traité par la commission des finances sous ma présidence, c'est moi qui demande la parole à son propos. Je vais d'ailleurs être très bref et ne pas reprendre entièrement ce que j'avais dit lors du débat précédent. Cette fois, nous en sommes aux prolongations; j'espère qu'elles ne dureront pas plus longtemps que celles d'un match de football – c'est-à-dire trente minutes – et que, d'ici là, nous aurons voté.

Je me félicite que ce troisième débat ait lieu, d'une part pour corriger le tir de la fin du deuxième débat, et d'autre part parce qu'il y a en tout cas un élément nouveau dans cette affaire: Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous avez vu que le Crédit Suisse a décidé d'ajouter 2,5 millions de francs à sa participation financière pour le Stade de Genève, à condition que les autres partenaires fassent de même. Or c'est exactement le montant que nous souhaitions verser à l'issue des délibérations de la commission des finances. Voilà donc une bonne nouvelle! Et je vous en annonce encore une autre: nous avons un joueur de plus en la personne de M. Pierre Losio, rapporteur de majorité sur cet objet. Je trouverais fort bien, s'il le souhaite, qu'il puisse également prendre la parole ce soir.

---

[1] Rapports, 136.

M. Pierre Losio, rapporteur de majorité (Ve). Je voudrais, très brièvement, relever l'excellent travail qui a été fait par la commission des finances. Ce soir, nous allons voter en connaissance de cause, puisque l'objet a été étudié en profondeur, que toutes les auditions demandées ont été acceptées et que les deux seules qui ont été refusées n'avaient pas lieu d'être sachant qu'elles concernaient des commissions du Grand Conseil.

Mesdames et Messieurs, on m'a fourni une cassette, que j'ai visionnée, concernant vos débats du 9 juin dernier. Avant d'intervenir plus politiquement sur ce que j'ai entendu, je voudrais donner une précision et rassurer notre collègue M. Rumo, qui avait signalé, le 9 juin, qu'il ne comprenait pas très bien les propos du conseiller d'Etat M. Moutinot, et que c'était peut-être dû à la plume alambiquée du rapporteur. Je le rassure: malgré le récent vote du Conseil national, je n'ai pas forcé sur l'absinthe et j'ai reproduit de manière extrêmement fidèle la pensée du conseiller d'Etat Moutinot, qui se reprochait d'avoir sous-estimé, ou peut-être surestimé la capacité des deux personnes citées dans le rapport à gérer beaucoup mieux qu'elles ne l'ont fait le dossier du Stade de Genève. Cette précision étant donnée, je me réserve le droit d'intervenir ultérieurement dans le débat.

M. Jean-Marie Hainaut (L). M. Bonny a parlé de prolongations… Je crois effectivement que nous avons déjà consacré assez de temps à ce dossier pour nous octroyer une petite prolongation, dans la mesure où elle nous paraît – ou nous paraissait à l'issue de la séance plénière du 9 juin 2004 – absolument indispensable. Nous avons alors eu l'occasion d'expliquer notre position et notre soutien au Stade de Genève, exprimés par le biais du projet d'arrêté PA-47 et tout au long des travaux de la commission des finances, avant d'aboutir à un vote nous permettant, semble-t-il – en tout cas dans une certaine mesure – d'atteindre nos objectifs.

A l'instar des autres représentants de l'Entente, j'avais souligné que, si nous entendons apporter au projet du Stade de Genève un véritable soutien, encore faut-il que ce soutien soit réaliste et qu'il manifeste une volonté sérieuse de fournir la contribution attendue par tout le monde à Genève. A cet égard, de même qu'en commission, j'avais insisté sur le fait que nous étions extrêmement dubitatifs quant à la condition posée consistant à transformer la Fondation du Stade de Genève en fondation de droit public, et à laquelle était subordonné l'octroi d'un prêt. En effet, comme l'ensemble des autres partis, les libéraux avaient admis que l'objectif d'avoir, au final, une fondation de droit public s'imposait par la nature qu'avait prise le projet du Stade de Genève et les manifestations appelées à s'y développer.

Cependant, il nous semblait que subordonner l'octroi du prêt, dont la fondation a tellement besoin, à la condition que celle-ci soit effectivement transformée en fondation de droit public rendait l'opération tout à fait illusoire, puisque nous savons qu'un changement de cette nature ne s'opère pas en quelques semaines et

qu'il est difficilement réalisable en quelques mois. Or les impératifs financiers auxquels font face les responsables de la Fondation du Stade de Genève ne permettent sans doute pas d'attendre ces quelques mois. J'avais donc signalé que cette condition, en quelque sorte imposée par le groupe socialiste lors du vote en commission, nous semblait hypothéquer largement le succès du projet d'arrêté PA-47.

Je dois toutefois ajouter, même si je suis toujours convaincu que cette condition fait peser une certaine hypothèque sur ce projet, que le spectacle auquel nous avons assisté lors de la dernière séance plénière, où s'est manifestée l'absence de toute coordination au sein de l'Alternative, fait peser sur le projet d'arrêté une hypothèque bien plus lourde encore. A propos de risques, je crois que nous ne pouvons pas aujourd'hui courir celui d'un dérapage analogue à celui de l'Alternative. Par conséquent, le groupe libéral votera le projet d'arrêté PA-47 tel qu'il a été accepté en commission des finances.

M. Pierre Maudet (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, ce n'est pas la première fois, dans cette affaire du Stade de Genève, qu'un troisième débat permet des rebondissements, et j'en suis fort aise. Je m'inscris dans le droit fil de l'essentiel de ce qui vient d'être dit, mais je voulais simplement souligner que le troisième débat a également permis autre chose dont je me félicite: la clarification de la position du Conseil administratif, exprimée notamment par notre maire lors de la séance du 9 juin et également à la télévision hier soir. Je l'en remercie et je le félicite de son soutien au stade exprimé au nom du Conseil administratif, ce qui représente sans nul doute un gage de sérieux et de responsabilité de la part de notre exécutif dans ce dossier. Je ne voulais pas manquer de le rappeler ici, car nous avons parfois connu un Conseil administratif moins soucieux de ses responsabilités dans ce domaine.

M. Hainaut vient d'expliquer pourquoi nous reviendrons au statu quo ante et voterons ce soir – tous ensemble d'une seule main, je l'espère – les positions décidées en commission des finances. Nous ne doutons pas que ce troisième débat aura également été utile – grâce au rapporteur de majorité, j'en profite pour le saluer – à chacun ici, indépendamment de ses positions politiques, afin de faire toute la lumière et de garantir la transparence sur les conditions dans lesquelles le Stade de Genève a été réalisé et qui ont occasionné les surcoûts de sa construction.

Raison pour laquelle je vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à vous rallier à la position exprimée par M. Hainaut tout à l'heure. Je ne doute pas que vous suivrez nos arguments…

M. Alain Dupraz (T). Notre groupe aura la liberté de vote, car nous ne parvenons pas, à l'évidence, à nous mettre d'accord sur ce dossier. Pour ma part, je me

rallie au rapport de minorité de M. Martinelli. Une fondation de droit public dépendrait du Grand Conseil, qui peut la refuser, il faut bien le savoir. Le «droit public», qu'est-ce que cela signifie? Que notre municipalité serait impliquée dans les dépenses futures liées au Stade de Genève, qui sont imprévisibles. Si la gestion de ce stade est déficitaire, nous y serons impliqués et, quant à moi, je n'y tiens pas du tout. Laissons donc les privés, et notamment le Crédit Suisse, financer leur business!

Ou alors, il y a une autre solution: donnons 2,5 millions de francs pour solde de tout compte, comme le demandait le projet d'arrêté PA-47 originel de l'Entente. Dans ce cas-là, au moins, la Ville ne risquerait pas d'être impliquée pour la suite: elle donne 2,5 millions de francs, et elle se tait! Mais notre groupe est complètement divisé à ce sujet et s'accorde donc la liberté de vote.

M. Pierre Losio, rapporteur de majorité (Ve). J'ai effectivement pris connaissance du débat qui a eu lieu le 9 juin, j'ai regardé la cassette deux fois, car c'était passionnant, et j'ai pris des notes. Sur le fond, les choses ont été bien expliquées, les positions des uns et des autres sont connues. D'aucuns, sur les bancs de l'Entente, ont salué la cohérence de notre position: nous n'en avons pas changé lors de notre dernier caucus, et notre groupe, ce soir, n'est pas divisé et n'a pas de liberté de vote sur cet objet.

Cela dit, je voudrais revenir brièvement sur les propos du préopinant libéral, qui parlait de discordances au sein de l'Alternative. Pour ma part, j'ai entendu, lors de la dernière session du Conseil municipal, tant de la bouche de Mme Salerno que de celle de M. Hainaut, qu'ils tenaient le couteau par le manche! On a vu ce qu'il en est advenu! Il faut croire que les dissensions qui se sont fait jour, et qui ne sont en tout cas pas celles auxquelles fait allusion M. Hainaut, étaient plutôt des dissensions dans l'axe Maudet-Salerno. En l'occurrence, les socialistes, parce qu'ils avaient un mandat très précis de leur assemblée générale et qu'ils avaient la volonté de faire aboutir ce projet avec des cautèles très précises, se sont fait rouler dans la farine par leurs alliés. Je pense qu'ultérieurement, dans d'autres débats, cet axe n'aura plus à manifester les dissensions qu'il a affichées, et qui ne sont pas celles auxquelles fait allusion M. Hainaut: nous n'avons pas de dissensions au sein de l'Alternative.

Mesdames et Messieurs, il se trouve que vous vous êtes fait piéger, que vous teniez le couteau par le manche, mais que l'opinel s'est refermé dans le creux de votre main! Il semblerait que vous êtes guéris et que, ce soir, bien que vous ne croyiez pas du tout à cette fondation de droit public, vous allez voter comme un seul homme, comme une seule femme, tous unis pour la beauté de ce stade et pour la belle image de Genève qu'il véhicule, comme l'a souligné hier le magis-

trat libéral, maire de Genève, qui a affirmé sa volonté de voir aboutir ce magnifique projet. Car j'ai aussi regardé l'émission de télévision hier soir et, à cet égard, je crois que M. Maudet n'a pas vu le même film…

Pour ma part, j'ai noté ce qu'a dit M. le maire de Genève: «Nous sommes navrés… C'est vrai, je le reconnais, la potion est amère… Quant à l'utilisation du stade, je reconnais qu'elle est encore un peu parcimonieuse… Oui, je suis aussi d'accord qu'il y a un petit flou dans cette affaire… C'est une affaire un peu désagréable… C'est inquiétant… Je reconnais qu'il y a eu une erreur au départ dans la conception de ce stade…» Monsieur Muller, j'ai la cassette, j'ai entendu, j'ai noté… Il est vrai, avez-vous reconnu, que le stade est pour le moment un peu trop grand pour le Servette. Cela dit, M. le maire de Genève – et je salue là sa constance, je reconnais sa volonté d'entrepreneur qui ne l'a jamais quitté – fait confiance à l'avenir et continue à soutenir ce projet du Stade de Genève.

J'ai aussi entendu M. Maudet dire, dans une autre émission, qu'il s'agissait juste de faire un «minigeste». Je crois que, sur TV Léman bleu, il a même parlé d'une pichenette, une pichenette à 2,5 millions de francs: je vous laisse imaginer ce que cela va donner le jour où M. Maudet interviendra du plat de la main! *(Rires.)*

Enfin, pour M. Lathion, nous sommes des enfants gâtés, nous nous préoccupons trop de la sécurité. Mais, Mesdames et Messieurs, heureusement que nous nous sommes préoccupés de la sécurité! Imaginez qu'il arrive le moindre accident, la moindre explosion de fluide, de gaz, dans le périmètre de la gare de la Praille, comme cela s'est passé il n'y a pas si longtemps à Lausanne! Maintenant, les gens qui vont au stade – les marginaux, puisqu'ils sont quand même peu nombreux à s'y rendre! – peuvent y aller en toute sécurité. Toutes les auditions nous l'ont confirmé: ce stade est sur-sécurisé.

J'en viens à notre position. Les Verts ne peuvent que souscrire entièrement aux propos qu'a tenus M. Ferrazino lors de la séance du 9 juin: il s'agit effectivement d'une subvention à fonds perdu, on le sait bien. Je me réjouis d'ailleurs de retrouver, dans les comptes 2004, la première tranche de remboursement qui sera effectuée par la fondation, quand elle aura reçu l'argent, si tant est que les cautèles qui ont été mises soient respectées, et j'espère que, démocratiquement, elles le seront.

En ce qui nous concerne, nous continuons à dire ce que nous avons toujours dit, à savoir que ce projet est surdimensionné, que nous ne sommes pas contre un stade, mais que nous étions contre ce stade pour cette équipe. Plutôt que de construire un stade pour cette équipe, nous pensions qu'il fallait une équipe à mettre dans un stade. On voit qu'aujourd'hui le repreneur du Servette Football Club n'est pas encore sorti d'affaire. Chaque fois qu'il soulève le tapis, il découvre de nouvelles factures à honorer et il se trouvera dans une situation délicate quand il s'agira d'exploiter le stade. Mais enfin, on verra!

Pour notre part, nous n'étions pas opposés à un stade et nous avions annoncé que nous étions prêts à voter 5, 6 ou 7 millions pour la remise en état du stade des Charmilles. Certains ont préféré faire un grand projet pour Genève, maintenant ce stade est là et ceux qui l'ont soutenu – nous n'en étions pas – continueront à le soutenir, en prenant leurs responsabilités par rapport à la situation financière de la Ville de Genève. Pour certains, ce stade est une priorité, des gens qui ont des mandats politiques estiment qu'il est primordial de dépenser aujourd'hui 2,5 millions de francs pour le Stade de Genève, alors que le Conseil administratif se bat pour présenter un budget à peu près équilibré. Je ne doute pas qu'il y arrive, mais nous saurons bientôt à quel prix, au terme de quels sacrifices dans des départements qui nous sont chers – je ne pense pas seulement à la culture, mais notamment au domaine social. En l'occurrence, nous verrons bien quelles responsabilités on prend en décidant de verser 2,5 millions de francs pour le Stade de Genève…

Je le répète, nous ne sommes pas contre un stade, nous sommes contre ce stade. Le montage n'a jamais été crédible, la réalité le prouve. Le premier repreneur du stade est parti, comme nous l'avions prédit, et je doute que le repreneur actuel puisse, lui aussi, tenir la distance et assumer son exploitation. Mais l'avenir nous le dira…

Lors de la séance du 9 juin, M. Muller a terminé son intervention en disant: «Lorsque le vin est tiré, il faut le boire.» Eh bien, malgré toute la sympathie que j'ai pour vous, Monsieur le maire, nous ne trinquerons pas avec vous! *(Applaudissements.)*

Le président. Je donne la parole à M. le maire, Pierre Muller, qui a été mis en cause.

M. Pierre Muller, maire. Non, je n'ai pas été mis en cause! J'avais gentiment demandé la parole et j'ai attendu mon tour, Monsieur le président! Je ne doute pas, Monsieur Losio, que nous aurons l'occasion de trinquer à de nombreuses reprises, mais peut-être pas pour l'affaire du stade, j'en conviens avec vous… Vous admettrez que je fais preuve d'une certaine cohérence en la matière, puisque j'ai toujours été partisan de la construction d'un nouveau stade, en l'occurrence à la Praille. Néanmoins, j'aimerais dire, pour que cela soit bien clair et que je ne gêne pas mes collègues du Conseil administratif, que je me suis toujours exprimé en tant que personne particulière, en tant que citoyen, et non pas au nom de l'ensemble du Conseil administratif. Vous l'avez bien compris lors de ma déclaration d'hier soir à l'émission télévisée *Mise au point*. Je crois que c'était clair, et le journaliste l'a d'ailleurs bien montré en me posant des questions dans ce sens.

Monsieur Losio, vous avez raison de dire qu'il subsiste un certain flou dans cette affaire, puisque nous sommes partis d'un budget d'environ 65 millions de francs et que nous aboutissons finalement à 115 millions à peu près. Le dernier projet évoque une somme de 110 millions de francs pour le coût final de ce stade, mais nous ne savons pas si ce chiffre ne s'élèvera pas à 115 millions. D'où un certain flou, à mes yeux, puisque cette augmentation représente tout de même 5 millions de francs supplémentaires, à savoir davantage que le montant que la Ville souhaite fournir, peut-être, au terme des discussions de ce soir. Sa participation est raisonnable à mes yeux, puisqu'elle s'élèvera à moins de 5% du coût total du Stade de Genève.

Nous pouvons encore discuter longuement sur le fait que la capacité du stade est passée de 25000 à 30000 places. Pour ma part, je me suis fait une religion à ce propos: un stade digne de Genève, qui souhaite accueillir des matches internationaux, doit avoir 30000 places. Cela coûte évidemment plus cher que 25000 places et, comme on le dit souvent à Genève, toute construction est ici un peu plus chère qu'ailleurs. Néanmoins, ayant étudié de manière assez approfondie le cas des stades actuellement en cours de construction en Suisse, je constate que Genève se maintient encore dans une fourchette parfaitement raisonnable.

Quant au FC Servette, je me suis déjà exprimé à de très nombreuses reprises à ce sujet. Il est vrai que le Stade de Genève à la Praille compte 30000 places, ce qui est évidemment un peu surdimensionné, actuellement, pour ce club, mais je ne désespère pas qu'il ressemble un jour au FC Bâle et qu'il remplisse alors le stade presque à chaque match! Vous ne pouvez pas présupposer le contraire, Monsieur Losio, car vous n'en savez rien du tout! Il semblerait que le nouveau patron du FC Servette soit un homme dynamique et, en tout cas, nous avons quelques attentes à son égard.

Je dois reconnaître que les Verts et l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) ont été aussi cohérents que moi, mais en soutenant la position inverse, en s'opposant toujours à ce stade. Alors, Monsieur Losio, quand vous venez me dire que vous ne vous y opposiez pas mais que vous étiez d'accord de mettre un peu d'argent pour le construire aux Charmilles, franchement, c'est du zigzag politique! Vous avez toujours été contre les sports d'élite et la construction d'un stade, et telle est la position que vous avez sans cesse soutenue avec une certaine cohérence, je le répète.

J'en viens maintenant à un point que j'ai également déjà soulevé: il faut séparer certains aspects du dossier. Sur ce plan, je rejoins la proposition du groupe socialiste, bien que, philosophiquement, la fondation de droit public ne soit pas ma tasse de thé. J'aurais préféré une fondation de droit privé, mais je crois que, comme le vin est tiré, il faut le boire. Nous voulons maintenant en terminer avec cette affaire et, pour cela, il faut passer par la fondation de droit public. Je suis

content de savoir que le groupe libéral est du même avis que moi. Ce n'est pas toujours le cas… *(Rires.)* Il faut donc que l'affaire des investissements soit bouclée par cette fondation de droit public et que, parallèlement, il existe une société d'exploitation du stade dans laquelle la Ville n'aura pas de rôle à jouer – enfin, j'espère que personne n'aura l'idée saugrenue de nous faire investir dans celle-ci! Ce n'est vraiment pas un type de gestion qui convient au Conseil administratif et au Conseil municipal.

J'aimerais terminer cette courte intervention en faisant référence à un article qui m'a beaucoup inspiré et dont je n'ai malheureusement pas eu le temps de parler hier à *Mise au point*. Il est paru dans *L'Hebdo*, la semaine dernière; l'avez-vous lu, Monsieur Losio? Il traite de la «tyrannie des Verts»! Très intéressant! Il parle notamment de la manière dont l'Association transports et environnement (ATE) et les Verts sont en train de bloquer la construction d'un certain nombre de stades et différents investissements dans l'ensemble de la Suisse. Voyez-vous, actuellement, entre 25 et 35 milliards de francs d'investissements sont bloqués par des gens qui font recours, principalement les Verts et l'ATE. En lisant cet article, j'ai lu l'explication d'un éminent professeur d'économie de Saint-Gall selon laquelle, si tous ces investissements étaient progressivement consentis, non pas soudainement mais au cours des années à venir, cela donnerait à la Suisse une croissance supplémentaire de 1 à 2%, ce qui permettrait de résorber en partie le chômage. Je me pose donc quand même quelques questions! Je ne suis pas économiste de la Haute Ecole de Saint-Gall, mais je me dis que tous ces recours font que la Suisse, notre Canton et la Ville de Genève ont parfois tendance à rester dans un certain immobilisme qui ne me plaît pas beaucoup.

J'aimerais encore rappeler – et je terminerai par là – qu'un certain projet de musée d'ethnographie, il n'y a pas si longtemps, était parti d'un budget de 55 millions de francs qui s'était finalement chiffré à plus de 100 millions de francs. Heureusement, la population, les libéraux, le Parti démocrate-chrétien et l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) ont été d'accord pour combattre un projet dont les coûts avaient explosé, et même doublé, par rapport à la somme de départ, ce qui n'est pas encore tout à fait le cas du Stade de Genève…

M. Didier Bonny, président de la commission des finances (DC). J'ai eu raison, tout à l'heure, de me réjouir qu'il y ait un nouveau joueur dans notre enceinte, puisque M. Losio a attaqué fortement! Vous me permettrez donc d'essayer maintenant de jouer la défense et de voir quels sont les arguments des uns et des autres. Tout d'abord, Monsieur le président, vous transmettrez à M. Losio que c'est un marginal qui vous parle, puisque j'ai l'occasion d'aller assez souvent au Stade de Genève… Je dois dire qu'il m'arrive parfois de ne pas être si marginal que ça, car j'ai déjà vu ce stade rempli à trois ou quatre reprises!

Les 29999 personnes qui s'y trouvaient avec moi seront donc ravies de savoir qu'elles sont, elles aussi, des marginales; ainsi, je me sens moins seul! Justement, la dernière fois que le stade était plein, c'était lors d'un match amical Suisse-France, cela tombe bien! Mais ce soir, le match de l'Euro 2004 à Coimbra ne sera pas amical… Espérons cependant que le score ne sera pas le même que lors de la rencontre de l'été 2003!

Cela dit, j'aimerais revenir aux affirmations de M. Losio selon lesquelles les alliés du Parti socialiste ont voulu le rouler dans la farine. En fait, cela ne s'est pas passé tout à fait ainsi. En commission des finances, l'Entente et l'Union démocratique du centre n'avaient pas le choix dès lors qu'elles voulaient assumer leurs responsabilités. En effet, il ne faut tout de même pas oublier que, si nous débattons ce soir de cette demande de crédit, c'est parce que nous voulons assumer les responsabilités de la Ville de Genève, dont un représentant a siégé au sein du conseil d'administration du Stade de Genève pendant fort longtemps, et l'a même présidé. Il a donc participé aux décisions prises concernant l'augmentation du coût des travaux. Comme je l'ai dit lors du débat précédent, n'importe qui, à sa place, aurait probablement fait de même. Par conséquent, nous allons prendre ce soir nos responsabilités.

Au cours du premier débat, un amendement cosigné par le Parti démocrate-chrétien a été déposé dans le but de modifier un peu la situation en ce qui concerne la transformation de la Fondation du Stade de Genève en fondation de droit public. Cette tentative est tout à fait normale puisque, je le répète, au moment du vote de la commission des finances, nous n'avions pas d'autre choix que de souscrire à la proposition socialiste, sinon le projet d'arrêté n'était pas voté. Il est donc logique que nous tentions, en séance plénière, de voir si nous pouvons faire évoluer la situation. Nous avons constaté que cela n'a pas réussi et, comme l'a dit M. Hainaut tout à l'heure, nous ne déposerons pas une nouvelle fois cet amendement ce soir. Finalement, tout devrait donc rentrer dans l'ordre et nous pourrons voter les deux arrêtés tels qu'ils sont issus des travaux de la commission des finances.

Concernant la somme de 2,5 millions de francs par rapport au budget de la Ville, je me suis déjà expliqué lors du débat précédent: elle sera prise sur les investissements et non pas sur le budget de fonctionnement. Il est vrai – je le reconnais volontiers, et il suffit de regarder le tableau mis à jour des investissements déjà consentis par la Ville cette année pour s'en rendre compte – que nous avons déjà quasiment atteint les 100 millions de francs. Cela ferait donc 2,5 millions de plus. Mais voilà bien le problème: les priorités des uns ne sont pas celles des autres et, en additionnant les priorités de tout le monde, on parvient presque toujours à trouver une majorité pour voter les crédits demandés! Si l'Alternative suivait l'Entente dans ses priorités, nous n'en serions pas à 98,7 millions de francs déjà investis, et vice versa…

Mais nous devons faire certains choix prioritaires et, en l'occurrence, je le répète, il s'agit vraiment d'assumer nos responsabilités dans l'affaire du Stade de Genève. A l'instar de M. Maudet, je me félicite qu'une majorité du Conseil administratif – nous savons bien qu'il n'est pas uni sur cette question – ait pris ses responsabilités en faisant savoir qu'il était d'accord avec ce crédit supplémentaire de 2,5 millions de francs que le Parti démocrate-chrétien votera, bien sûr.

M. Pierre Rumo (T). Je présente tout d'abord mes excuses à M. Pierre Losio. En évoquant, lors du dernier débat, une phrase due à sa plume à la page 13 de son rapport, je ne faisais en tout cas aucune allusion à l'absinthe, comme j'ai cru l'entendre dire il y a quelques minutes. Je répète néanmoins, M. Losio l'a souligné tout à l'heure, que c'est M. Moutinot qui s'est exprimé de manière peu claire – ou plutôt de manière très claire! – en accusant nommément MM. Hediger et Alain Rolland d'avoir mal géré le dossier du stade, en tout cas après quelques mois passés à la tête de la fondation. Selon moi, il s'agit d'une erreur de la part de M. Moutinot, qui a eu tort d'avancer cette phrase.

Concernant l'argent qui pourrait être investi par d'autres partenaires, nous avons lu avec plaisir que le Crédit Suisse était prêt à verser une somme supplémentaire de 2,5 millions de francs. Il faudrait également que Jelmoli fasse un geste dans ce sens pour combler le trou actuel du budget de la Fondation du Stade de Genève.

Sur certains bancs, on oppose souvent le «foot business», représenté par le FC Servette, au «foot ludique» des plus petits clubs de ligue inférieure. Je vous informe que je me rends souvent aux stades de Frontenex, de Marignac, des Trois-Chêne ou de la Fontenette, et ils ne sont malheureusement pas fréquentés par de grandes foules! Un fait sociologique explique peut-être que les gens se rendent moins au stade qu'auparavant, que ce soit au Stade de Genève ou dans les stades plus petits de notre canton: ils ont la possibilité de voir beaucoup de football à la télévision.

En dernier lieu, pour en revenir aux «marginaux» de M. Losio, il me semble un peu facile de parler des «marginaux» de la route des Jeunes. M. Losio m'a peut-être mal entendu, mais je rappelle que, parmi ces derniers, se trouve M. Robert Cramer, conseiller d'Etat, qui – comme je l'ai dit lors du premier débat – fréquente assidûment le Stade de Genève depuis sa fondation.

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Je n'avais pas l'intention de prendre la parole sur ce sujet, parce que le football n'est pas vraiment ma tasse de thé, mais j'ai tout de même été gêné par les propos de M. Losio – dont je respecte toujours les arguments – quand il évoque les «marginaux» qui se rendent au Stade de Genève. Je

trouve désagréable d'employer un tel vocable, surtout à l'heure de l'Euro 2004. On peut ou non en suivre les matches, mais je crois qu'il n'est pas très respectueux de traiter de «marginaux» les amateurs de football. Nous avons vu, hier, les communautés portugaise et espagnole de notre canton réunies pour fêter le match Espagne-Portugal. C'était un moment de convivialité pour ces gens qui se sont réunis pour regarder ce match, sans animosité et dans un esprit sportif.

Nous savons aussi que le football joue un rôle majeur à Genève, où il y a une école de football, celle du FC Servette, qui a formé des joueurs aujourd'hui actifs à l'étranger, par exemple en Grande-Bretagne. Si, aujourd'hui, le FC Servette n'attire pas plus de 8000 spectateurs, ceux-ci étaient souvent 20000 dans les années 1980. Je crois donc que, si nous parvenons à recréer une dynamique autour de ce club, nous arriverons aussi, un jour, à faire revenir le public au stade.

Enfin, je répète que, pour ma part, je trouverais quand même plus respectueux de ne pas parler de «marginaux» pour désigner les gens qui pratiquent le football, qui assistent aux matches dans les stades ou à la télévision, et même qui inscrivent leurs enfants dans les écoles de football. Au Portugal, on dit que, à la naissance d'un garçon, la première chose que l'on fait est de l'inscrire dans une équipe de foot! Il est vrai que ce sport est beaucoup plus important dans certains pays que dans d'autres, peut-être, mais je crois qu'il faut respecter ses adeptes, et c'est pour cela que j'ai demandé la parole, afin de regretter publiquement le terme de «marginaux» qu'a utilisé M. Losio.

Mme Sandrine Salerno (S). Je souhaite consacrer quelques minutes à rappeler la position du Parti socialiste puisque, visiblement, et surtout suite à l'interprétation du débat précédent concernant le Stade de Genève par M. Losio – vous transmettrez, Monsieur le président – il y a malentendu. Ce n'est pas la position de Sandrine Salerno que je défends ici, mais celle du groupe socialiste, donc celle d'un parti. J'apprécierais beaucoup que l'on ne personnalise pas les débats et que l'on s'en tienne à des positions de partis politiques. Je fais cette remarque à cause de «l'axe Maudet-Salerno» évoqué par M. Losio.

La position du Parti socialiste sur cet objet tient compte d'une réalité et d'un contexte particuliers. Je rappelle que nous avons été élus sur la base d'un programme politique qui promouvait d'autres objectifs que le Stade de Genève. Mais, en politique, nous sommes aussi confrontés à un agenda politique, et il se trouve que le Stade de Genève en fait partie. Ayant dès le début soutenu le financement de cette structure, il nous fallait donc savoir si nous avions des responsabilités dans ce dossier et, le cas échéant, comment nous entendions les assumer. Le Parti socialiste a estimé que la Ville était effectivement responsable, puisque le magistrat Hediger a siégé jusqu'en mai 2003 à la Fondation du Stade de Genève en tant que président. Selon le Parti socialiste, la Ville de Genève se doit donc

d'être solidaire de l'effort que les collectivités publiques ont consenti dans ce dossier. Je pense notamment ici au Canton, qui a versé 24 millions de francs, et à la Ville de Lancy, qui a versé 6 millions.

Notre position est donc responsable et pragmatique, puisque nous sommes face à un dossier et qu'il nous faut prendre une décision – peu importe, d'ailleurs, que l'on ait été pour ou contre la construction du Stade de Genève. Il s'agit aujourd'hui de savoir si nous levons ou pas l'hypothèque légale. Outre le fait que notre position se devait d'être cohérente par rapport à ce que nous avons défendu, pragmatique, mais également solidaire et responsable, il nous fallait aussi être prudents, et c'est pourquoi nous avons émis quelques cautèles.

Nous avons donc soumis à la commission des finances des propositions dans ce sens, et elles ont eu l'heur de plaire à une majorité de ses membres. Vous en retrouverez la teneur à la page 43 du rapport PA-47 A/B. Pour nous, si la Ville s'engageait à verser 2,5 millions sous forme d'un prêt sans intérêts remboursable sur trente ans, elle ne pouvait attribuer cette somme qu'à une fondation de droit public à créer par l'Etat, et cela pour autant que les autres partenaires publics et privés mettent le différentiel.

J'ai entendu des reproches selon lesquels la position socialiste n'était pas claire. Mais c'est très concret! Pour nous, le Conseil administratif ne peut pas verser – pour autant que leur attribution soit votée – 2,5 millions de francs à l'actuelle Fondation du Stade de Genève; il ne pourra les attribuer qu'à une fondation de droit public à créer. Si celle-ci n'est pas créée, la somme ne sera pas versée. C'est ce qui est écrit à la page 43 du rapport et qui figurait dans le projet d'arrêté I tel qu'il est issu des travaux de la commission des finances. Mais je vous rappelle que nous n'avons plus de projet d'arrêté I.

En outre, la somme que la Ville serait d'accord de mettre à disposition de cette fondation de droit public ne lui serait accordée que si les autres partenaires, eux aussi, se montraient responsables dans ce dossier en s'engageant financièrement. Cette position qui n'était pas claire pour certains l'a visiblement été, néanmoins, pour les autres partenaires fondateurs du Stade de Genève, puisque nous avons appris, la semaine dernière, que le Crédit Suisse était d'accord d'entrer en matière. *(Remarque de M. Marquet.)* Les conditions qu'il a posées pour cela, Monsieur Marquet, se trouvent être exactement les mêmes que celles qui ont été fixées par notre collectivité publique par le biais de sa commission des finances. Jusque-là, donc, pas de problème.

La difficulté est survenue quand la droite, sous l'égide du Parti libéral, a décidé de rediscuter la décision de la majorité qui s'était formée à la commission des finances en proposant un amendement stipulant que les 2,5 millions de francs en question pourraient, le cas échéant, être attribués à la Fondation du Stade de Genève sous sa forme actuelle. Pour nous, Parti socialiste – nous l'avions dit à la

commission des finances et répété en séance plénière lors du débat précédent – c'est exclu! La création d'une fondation de droit public est nécessaire, et c'est seulement après que le Conseil administratif aura la latitude de verser ces 2,5 millions de francs. La proposition du Parti libéral, à notre sens très maladroite, avait pour objectif de revenir en arrière en proposant un débat déjà mené à la commission des finances, mais il était fort improbable qu'elle recueille une majorité favorable. Finalement, la coalition des partis de droite et de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) n'a pas eu l'aval du Parti socialiste, parce que les cautèles qu'il avait posées n'étaient pas respectées.

A présent, en troisième débat, je rappelle aux personnes qui ont fait échouer le vote final au deuxième débat qu'il leur faudrait déposer un nouvel amendement reprenant l'essentiel du projet d'arrêté I tel qu'il était issu des travaux de la commission des finances. Monsieur le président, vous avez dit que nous allions voter sur ce que nous avons décidé à la fin du deuxième débat, à savoir seulement l'arrêté II selon lequel la Ville de Genève ne peut être représentée au conseil de la fondation de droit public à créer sans l'accord préalable du Conseil municipal. Mais cet arrêté II n'a plus de sens, étant donné qu'il n'y a plus d'arrêté I! Il faut donc demander aux personnes concernées, notamment dans le groupe libéral, de déposer un amendement avant le vote pour rétablir un arrêté I, faute de quoi nous voterons sur rien du tout – enfin, juste l'arrêté II rendu caduc d'office.

J'ai bien suivi ce troisième débat et je souhaite dire aux personnes qui l'ont demandé, notamment sur les bancs de la droite et de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), que je m'attendais ce soir à de nouveaux éléments dans notre réflexion, mais que je ne les ai pas entendus. Le Parti libéral a consenti à faire un pas en arrière et à revenir à la décision de la majorité qui s'était dégagée en commission des finances, mais c'est tout. C'est un troisième débat bien pauvre! Les socialistes garderont leur position initiale, à savoir que nous voterons les arrêtés tels qu'ils sont issus des travaux de la commission des finances et rien d'autre.

Dans ce dossier, nous entendons être pragmatiques, n'en déplaise à certains, car il y a une certaine cohérence à respecter et des responsabilités à assumer. M. Hediger présidait la Fondation du Stade de Genève et nous ne comprenons pas pourquoi nous devrions aujourd'hui nous délier de toutes nos responsabilités et… advienne que pourra! Il nous faut être cohérents et aller jusqu'au bout. Nous voterons donc ce qui avait eu l'heur de plaire à une majorité de la commission des finances.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Lors de la dernière séance plénière, si notre groupe a suivi l'amendement des libéraux proposant de donner sans conditions 2,5 millions de francs pour combler le trou financier du Stade de Genève à la Praille, ce n'était bien évidemment pas par conviction. Nous avons tous fixé depuis longtemps d'autres priorités politiques bien connues. Pour nous, il s'agis-

sait donc de clarifier l'article 3 de l'arrêté I qui, dans sa rédaction sibylline, pouvait être interprété aussi bien par l'Entente comme un engagement à verser cette somme indépendamment de la création d'une fondation de droit public, que par la majorité du groupe socialiste comme une assurance que cette somme ne serait réellement affectée à une fondation de droit public qu'après sa création par le Grand Conseil.

Mais nous doutons fort que les ténors actuels de la droite du Grand Conseil, qui ont pour seule perspective de désengager l'Etat de sa responsabilité envers la population, soient si pressés que cela de créer la fondation de droit public dont rêvent certains… alors que ces mêmes députés trouvent normal de détourner les impôts des citoyens pour financer les dérapages du secteur privé! Nous continuons de penser que la Ville en a déjà assez fait au sujet du Stade de Genève et qu'il est temps qu'elle se désengage définitivement d'une aventure où le mensonge le dispute à l'incompétence et aux combinaisons douteuses.

Il suffit pour s'en persuader d'avoir écouté hier soir, sur les ondes de TV Léman bleu, notre maire – parce que c'est bien en tant que tel qu'il a été interviewé: il n'a jamais dit au journaliste qu'il était là en tant que personne privée! Nous avons, en effet, été atterrés par sa description, sur le plateau, de ce projet surdimensionné, mal pensé, sans étude de rentabilité préalable et qui ne permet pas à l'équipe de football locale de le remplir, ni à des concerts ou à des spectacles de s'y dérouler. Et de conclure sans états d'âme que, même si le prix des travaux a doublé sans explications, même si le trou à combler navigue entre 10 et on ne sait combien de millions de francs – vous n'avez mentionné aucun plafond, Monsieur Muller – la Ville doit boire la coupe jusqu'à la lie et payer.

Quelle place prendrait donc la Ville dans une galère qui a déjà été désertée par des collectivités publiques comme l'Association des communes genevoises et les Chemins de fer fédéraux, de même que par des partenaires privés tels que Canal+ et la Fondation Hippomène? Pour limiter les dégâts, au cas où cet arrêté PA-47 serait quand même voté ce soir – et afin de permettre aux citoyens de savoir qui votera précisément quoi – notre groupe a décidé de déposer deux amendements qui auront l'avantage de nous permettre d'y voir plus clair, comme tout le monde semble le souhaiter, à commencer par M. Maudet. *(Applaudissements.)*

Ces deux amendements proposent respectivement un nouvel arrêté I et un nouvel arrêté II. Je vais les déposer sur votre bureau, Monsieur le président. Je précise, pour plus de clarté, que les modifications que nous avons apportées figurent en italique.

Pour le projet d'arrêté I, nous avons prévu un nouvel article 4, l'ancien article 4 devenant l'article 5.

Projet d'amendement

«PROJET D'ARRÊTÉ I

»LE CONSEIL MUNICIPAL,

»vu l'article 30, alinéa 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

»sur proposition de sa commission des finances,

»arrête:

»*Article premier. – Il sera ouvert au Conseil administratif, sous condition préalable et suspensive de la réalisation des art. 3 et 4 de cet arrêté,* un crédit de 2,5 millions de francs, destiné à participer au paiement des créances engagées pour la construction du Stade de Genève.

»*Art. 2.* – La dépense prévue à l'article premier prend la forme d'un prêt sans intérêts, remboursable sur trente ans. *Ce prêt est garanti par la constitution d'une hypothèque sur l'immeuble du Stade de Genève.*

»*Art. 3. – Ce prêt ne sera attribué qu'à une fondation de droit public, après sa création effective par une loi adoptée par le Grand Conseil.*

»*Art. 4. (nouveau)* – Cette nouvelle fondation de droit public sera propriétaire du Stade de Genève, après renégociation des clauses la liant aux éventuels partenaires privés, notamment avec le Crédit Suisse, dont le logo ne saurait être celui du stade public de Genève.

»*Art. 5.* – Le déblocage des fonds prévus à l'article premier est subordonné à la prise en charge complète du reste du montant *des créances engagées pour la construction du stade par d'autres partenaires publics et privés*.»

Concernant le deuxième projet d'amendement, je signale que notre nouvel arrêté II comporte maintenant deux articles et non plus un seul, le deuxième étant entièrement nouveau.

Projet d'amendement

«PROJET D'ARRÊTÉ II

»LE CONSEIL MUNICIPAL,

»sur proposition de sa commission des finances,

»arrête:

»*Article premier.* – La Ville de Genève ne *pourra* être représentée au conseil de la fondation de droit public *nouvellement créée* pour le Stade de Genève sans l'accord préalable du Conseil municipal.

»*Art. 2 (nouveau).* – Le Conseil municipal se déterminera suite à la présentation, par la nouvelle fondation de droit public, d'un budget d'exploitation pluriannuel du Stade de Genève, comportant toutes les charges relatives à celui-ci, y compris l'amortissement du prêt du Crédit Suisse.»

Le président. Dans la foulée, M. Maudet a déposé un amendement visant à revenir à l'arrêté I proposé par la majorité de la commission des finances:

Projet d'amendement

«PROJET D'ARRÊTÉ I

»LE CONSEIL MUNICIPAL,

»vu l'article 30, alinéa 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

»sur proposition de sa commission des finances,

»arrête:

»*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2500000 francs destiné à participer au paiement des créances engagées pour la construction du Stade de Genève.

»*Art. 2.* – La dépense prévue à l'article premier prend la forme d'un prêt sans intérêts remboursable sur trente ans.

»*Art. 3.* – Ce prêt est destiné à la fondation de droit public à créer qui sera propriétaire du Stade de Genève.

»*Art. 4.* – Le déblocage des fonds prévus à l'article premier est subordonné à la prise en charge complète du reste du montant nécessaire aux travaux supplémentaires exigibles au 30 juin 2004 par d'autres partenaires publics ou privés.»

M. Eric Ischi (UDC). Beaucoup ont réagi aux propos de M. Losio, rapporteur de majorité, et j'aimerais à mon tour lui faire quelques remarques. Tout d'abord, je serais tenté de dire qu'il est très facile de faire rire ou sourire: il suffit de se moquer des gens! C'est l'impression que j'ai eue en l'entendant traiter de «marginaux» les fans de sport et de foot, ainsi que tous ceux qui se rendent au Stade de Genève pour regarder des matches. Je regrette, c'est un peu facile, et je crois qu'il vous faut retirer ce terme, Monsieur Losio.

En outre, il est tout aussi facile de dire que «nous sommes pour un stade, mais pas celui-là». Ce sont là des déclarations qui ne valent pas grand-chose. Aujourd'hui, le Stade de Genève à la Praille est réalisé, et il faut bien que la Ville assume ses responsabilités. Et quand on dit, dans le même esprit, qu'on veut une équipe, mais pas le FC Servette… Je suggère à M. Losio, qui a été un grand footballeur, je crois, d'aller donner quelques conseils aux responsables de ce club.

Enfin, on peut toujours refaire l'histoire et en reparler longtemps… J'ai entendu que les Verts étaient prêts à mettre entre 5 et 6 millions de francs dans la réfection du Stade des Charmilles… Permettez-moi de rappeler, Monsieur le président, que le projet des Charmilles émanait de M. Léonard Hentsch et que, sans une certaine politique de gauche venue mettre les bâtons dans les roues, nous aurions aujourd'hui un magnifique stade aux Charmilles, qui n'aurait pas coûté un sou aux contribuables! Je tenais à le relever! Cela dit, le groupe de l'Union démocratique du centre va, bien sûr, soutenir l'amendement de M. Maudet, à savoir le rétablissement du projet d'arrêté I. *(Applaudissements.)*

Le président. Il me semble que le premier amendement présenté par M. Mino constitue en fait un nouvel arrêté I puisque, pour l'instant, nous n'en avons plus suite au vote du deuxième débat. Je vous propose donc, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, si vous êtes d'accord, de voter le projet d'arrêté I nouveau de M. Mino puis, s'il est refusé, l'amendement de M. Maudet rétablissant le projet d'arrêté I tel qu'il est issu des travaux de la commission des finances et tel qu'il figure dans le rapport PA-47 A/B.

M. Jean-Marie Hainaut (L). J'interviens pour apporter une ou deux précisions. Monsieur le président, vous transmettrez à M. Mino que l'article 3 de l'arrêté I était parfaitement clair, comme Mme Salerno l'a d'ailleurs dit tout à l'heure. L'explication de M. Mino quant à la raison pour laquelle son groupe est entré en matière sur notre amendement lors du débat précédent était pour le moins fumeuse! Ce point a été discuté en commission, et c'est précisément parce que nous pensions qu'il posait une cautèle trop importante, notamment en matière de timing, que nous sommes revenus sur cet aspect lors du deuxième débat, avec une logique et une cohérence que l'on ne pourra pas nous reprocher.

Mais ce que n'avait pas prévu le groupe socialiste, c'est que l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), agissant en fin renard de la politique, parviendrait à le piéger en votant l'amendement avec nous alors que, si elle avait été cohérente – je rappelle qu'elle a plusieurs fois exprimé son profond désintérêt pour le Stade de Genève – elle se serait également désintéressée de notre amendement. En fait, c'est en vieux baroudeurs de la politique que ses membres ont agi au bon moment, pour piéger leurs collègues; il ne s'agit de rien d'autre! Les explications de M. Mino selon lesquelles il fallait clarifier l'article 3 de l'arrêté I sont plutôt de circonstance!

En ce qui concerne la position libérale, une chose a été dite tout à l'heure qui n'était pas tout à fait juste. Nous n'avons pas remis en cause l'idée issue des travaux de la commission des finances selon laquelle, au bout du compte, c'était bel et bien une fondation de droit public qui devait reprendre la situation en main. Je crois que c'est M. Losio qui a dit que nous allions finalement nous rallier aujourd'hui à cette idée et verser 2,5 millions de francs à une fondation dont nous ne souhaitions pas l'existence. Non, ce n'est pas cela!

Ce que nous avons dit, c'est qu'il nous semblait, à nous aussi, que faire de cette fondation de droit public un objectif final en tant qu'instrument juridique pour la propriété de ce stade était une bonne idée, mais qu'il nous semblait difficile de rendre tout cela compatible avec les hypothèques légales actuellement inscrites sur le bâtiment et dont on pourrait imaginer qu'elles soient mises en œuvre avant que nous ayons réussi à faire tous les travaux nécessaires pour transformer la Fondation du Stade de Genève en fondation de droit public. Je cite l'exemple analogue, du point de vue de la forme juridique, des problèmes que posent les réflexions sur la transformation de la Fondetec. Nous nous sommes rendu compte que ce n'était pas simple, et qu'on ne fait pas tous les jours une telle transformation; on n'en fait déjà pas tous les jours pour des fondations qui n'ont pas d'immeubles et on en fait encore moins quand elles en ont, surtout si l'immeuble en question est un stade de football! Ce sont simplement ces éléments-là qui nous avaient poussés – et qui nous poussent toujours – à être assez dubitatifs sur ce plan mais, pour les raisons que j'ai évoquées tout à l'heure, nous ne redéposerons pas cet amendement, quand bien même nous l'aurions appelé de nos vœux.

Je n'ai pas eu le temps d'examiner en détail les amendements de M. Mino libellés sous la forme de nouveaux arrêtés. Cependant, à mon avis, ils ne trouveront pas grâce à nos yeux, ne serait-ce que parce que ce parti, avec la cohérence dont il se réclame toujours, a souligné dès le début qu'il n'était pas intéressé par ce projet; il ne nous fera donc pas croire qu'il s'y intéresserait aujourd'hui, même sous sa forme amendée. A moins qu'il ait réussi – je n'ai pas pu décortiquer tous les éléments – à y placer suffisamment de mines pour le détruire définitivement. Il est donc probable que nous ne voterons pas ces amendements.

M. Pierre Muller, maire. Monsieur Mino, nous n'avons pas dû regarder la même chaîne de télévision, hier soir. Mon interview était diffusée sur la Télévision suisse romande et non pas sur TV Léman bleu, comme vous l'avez affirmé…

M. Jacques Mino (AdG/SI). C'était sur TV Léman bleu, hier soir!

M. Pierre Muller, maire. Alors, vous ne parlez pas de l'émission *Mise au point*… Je répète encore une fois que je m'y suis exprimé en mon nom et non pas comme représentant du Conseil administratif. A aucun moment, lors de cette émission, je ne me suis exprimé au nom du Conseil administratif. Je vous connaissais plus rigoureux intellectuellement, Monsieur Mino! En effet, vos propos se référant à ce que j'ai dit hier à la télévision sont inexacts, pour ne pas dire mensongers, et je souhaite donc les rectifier ici. Je n'ai pas prononcé les paroles que vous venez de me prêter, absolument pas! J'aimerais qu'à l'avenir, lorsque vous répétez ce que j'ai dit et que vous faites référence à mes propos, vous soyez vraiment sincère et ne détourniez pas mes affirmations comme vous venez de le faire. Cela, c'est vraiment malhonnête de votre part.

M. Pierre Rumo (T). M. Ischi a cru bon d'attaquer la gauche, prétendument responsable du fait qu'un nouveau stade n'a pas été construit aux Charmilles à l'époque. J'aimerais lui signaler ce qui suit. J'ai sous les yeux un ancien numéro de *L'Hebdo* daté du 16 février 1995, où je lis: «Reste à savoir ce qu'on veut faire aux Charmilles.» Paul-Annik Weiller – à l'époque président estimé du FC Servette et qui a joué un rôle important pour sauver le club – affirme ensuite qu'il tient à ce que ce soit là et pas ailleurs que soit érigé un nouveau stade. Je cite: «Le projet de la Praille présenté par deux jeunes architectes est intéressant, mais le déclassement du terrain et les études d'impact risquent de faire traîner les choses. Dans dix ans, nous serons encore en butte à des recours, j'en suis sûr. Or, ce qu'il nous faut, c'est un nouveau stade aux Charmilles, et vite.»

Vous voyez qu'il y a eu des fluctuations de part et d'autre! Il est trop facile d'attaquer la gauche, mais elle n'est en tout cas pas la seule responsable des retards et du fait qu'un nouveau stade n'a pas été réalisé aux Charmilles. A l'heure actuelle, je crois que personne ne regrette que le Stade de Genève ait été construit à la Praille; en tout cas, une très grande majorité de gens estiment que c'est un endroit tout à fait adéquat.

Je voulais encore signaler que le coût des stades est évidemment difficile à calculer puisque, maintenant, on a souvent l'habitude de placer un stade avec un centre commercial ou même, comme à Bâle, avec un établissement médicosocial… Enfin, il y a toutes sortes d'éléments qui rendent difficile le calcul du prix

exact d'un stade. Cependant, le budget du stade de Bâle était de 224 millions de francs; celui de Zurich, de 100 à 250 millions pour le stade seulement – mais je crois que, dans ce dernier cas, mes chiffres sont dépassés et que le montant final est nettement plus élevé. Pour le stade du Wankdorf de Berne, celui des Young Boys, le budget était de 250 millions de francs.

Quant au FC Servette, on parlait à l'époque de 180 millions de francs, dont 86 pour le stade seulement; actuellement, donc, nous sommes aux alentours de 110 millions. Il est vrai qu'il y a un surcoût par rapport au budget initial, mais cela s'explique, comme je l'ai dit lors du débat précédent, pour trois raisons. Je ne reviens ici que sur la principale, à savoir les nombreux travaux de sécurité demandés par la Commission interdépartementale chargée d'établir un inventaire des installations à risques majeurs comportant des produits dangereux; ces travaux importants et nécessaires n'étaient pas prévus, et ce sont eux qui ont entraîné un surcoût assez important du projet, puisqu'il est de l'ordre de 30 à 40 millions de francs si on le compare au budget initial de 65 millions. Néanmoins, je crois que nous nous sommes très vite aperçus, notamment quand la capacité du stade a passé de 25000 à 30000 places, qu'il fallait plutôt compter dans les 90 millions de francs.

Le Parti du travail, ou en tout cas une partie de celui-ci, votera donc la rallonge demandée de 2,5 millions de francs, pour autant que l'amendement prévoyant la création d'une fondation de droit public soit accepté par le Conseil municipal.

M. Pierre Maudet (R). J'aimerais intervenir très rapidement, le débat évoluant – dans un sens pour le moins surprenant… – suite au dépôt des amendements de M. Mino. Le préopinant vient d'évoquer les fluctuations de part et d'autre et nous reconnaissions, il y a quelques instants encore, le mérite de la cohérence au groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants). Je ne sais pas si nous pouvons encore le faire après la lecture des projets d'arrêtés qu'il propose par le biais de ses deux amendements. On croit rêver! Mesdames et Messieurs de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), vous y réintroduisez le fait – qui figurait d'ailleurs dans notre projet d'arrêté I à la fin des travaux de la commission des finances – que d'autres partenaires publics pourraient participer au complément de financement, alors même que vous en avez fait un argument, il y a quelques instants, pour dire que vous souhaitiez voir s'arrêter là le financement public! Je m'étonne donc vraiment que cet aspect du dossier figure maintenant dans votre amendement!

Je m'étonne également que vous n'ayez pas eu l'heur de le déposer en commission, ce qui nous aurait permis d'en débattre. Nous avons eu six mois de débats à la commission des finances et j'aurais souhaité qu'elle puisse discuter de votre amendement, car il comporte certainement des aspects valables.

Mais il y en a un, en tout cas, qui ne l'est pas du tout, et vous le savez très bien – c'est d'ailleurs pour cela que vous avez déposé cet amendement. Il est irrecevable, car vous remettez en cause les conventions signées de la main même du représentant de la Ville, notamment sur cette question du logo du Stade de Genève qui nous lie à un sponsor en particulier. Vous pouvez aimer ou pas cette convention et en particulier cette clause, mais la réalité est celle-là! Vous savez très bien, en nous soumettant cet amendement, que si, par hypothèse, nous le votions, cela hypothéquerait définitivement les chances déjà minces de voir un jour cet argent versé à la fondation à titre de prêt pour lui permettre, comme nous l'avons dit tout à l'heure, de faire face.

Mais de faire face à quoi? A une hypothèque légale. Il s'agit bien de payer des travailleurs, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux! Ce soir, les gens qui vont voter pour notre amendement effectuent finalement le service après-vente de certains dans cette salle, en permettant à Zschokke, l'entreprise qui a réalisé les travaux, de payer ses collaborateurs, de lever cette hypothèque légale et de mettre un terme à la réalisation du Stade de Genève.

En effet, pour notre part – et j'aimerais insister là-dessus – nous sommes conscients des retombées économiques que peut produire ce type d'infrastructure. Et si vous nous faites tout à l'heure un laïus sur les investissements – je me réjouis déjà de débattre des toilettes à 13 millions de francs selon le grand programme de révision des W.-C. de la Ville de Genève – nous pouvons aussi légitimement nous interroger sur les investissements choisis. On a parlé du «Palais Tornare» à 4 millions de francs il y a quelques semaines, ainsi que de l'immeuble à la rue de Lausanne, et nous pouvons donc à bon droit nous poser des questions quant à d'autres priorités.

Pour notre part, nous sommes convaincus que cet investissement-là – je souligne bien qu'il se ferait à titre de prêt – a une valeur, en ce sens que c'est une valeur ajoutée pour notre commune. Il faut aussi le considérer – j'en terminerai par cet aspect que j'ai déjà exprimé lors du débat précédent – comme la possibilité pour la Ville de Genève de tenir le couteau par le manche vis-à-vis d'autres communes. A ce propos, je me réjouis des discussions qu'aura M. Mugny avec la commune de Lancy lorsqu'il s'agira de négocier la Maison de la danse, par exemple. Si certains investissements ne se font pas sur le territoire de la commune de Genève mais sont possibles grâce à l'aide des fonds publics de la Ville, il est légitime, le moment venu, que cette dernière demande à son tour à d'autres communes de l'aider à réaliser certaines infrastructures ici, certains investissements là. Au lieu d'une vision communaliste étriquée, nous devrions envisager la situation de manière un peu plus large.

C'est la raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous vous invitons à voter le projet d'arrêté I, comme je le demande dans mon amendement.

M. Bruno Martinelli (AdG/SI). Je souhaitais seulement dire, au sujet des amendements présentés par M. Mino, que mon groupe demande le vote nominal.

M. Pierre Losio (Ve). Avant d'exprimer la position des Verts au sujet des propositions d'amendements faites par l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), je voudrais revenir brièvement sur la lecture qui a été faite d'un terme que j'ai employé tout à l'heure, qui est celui de «marginaux». On m'accuse d'avoir manqué de respect. En l'occurrence, j'ai simplement repris ce terme en écho à un débat antérieur que nous avons eu dans cette salle et qui concernait Asphaltissimo et le rapport PR-326 A, débat pendant lequel un orateur libéral avait considéré que les jeunes qui s'adonnaient au hip-hop et aux sports de rue étaient des «marginaux». Je me suis donc permis de comparer ces marginaux-là aux marginaux qui se rendent au Stade de Genève, et je n'y vois aucun irrespect. Il n'est d'ailleurs pas dans mes habitudes de manquer de respect, même pas envers mes adversaires politiques!

En ce qui concerne les amendements, qui constituent les nouveaux arrêtés, nous pourrons bien entendu voter le projet d'arrêté II. Mais nous ne pourrons pas voter le projet d'arrêté I, et notamment son article premier, car nous sommes opposés, de manière irréductible, à toute subvention, à tout crédit pour ce stade. Nous comprenons les garde-fous qui sont mis par ceux qui proposent ce nouveau projet d'arrêté, mais nous ne pourrons pas les voter, car, même si nous les votions, au moment de voter l'arrêté dans son ensemble, nous devrions le refuser. Nous ne pouvons pratiquer ce genre de politique consistant à voter une fois oui et une fois non, bien que nous comprenions les conditions mises par le groupe socialiste, précisées de manière extrêmement claire dans les amendements qui nous sont proposés.

Mme Sandrine Salerno (S). Le Parti socialiste ne votera pas les arrêtés proposés dans les amendements de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants). Tout d'abord, nous n'en comprenons pas bien le sens. Je rappelle que la commission des finances a débattu pendant environ six mois au sujet du Stade de Genève et qu'elle aurait eu largement le temps d'entrer en matière sur ces amendements et de les discuter, même si c'était éventuellement pour finir par les refuser et manifester son désaccord. Nous comprenons donc mal pourquoi certains essaient, au troisième débat, de modifier encore les projets d'arrêtés établis par la commission des finances.

Nous estimons que ces deux amendements arrivent beaucoup trop tard et, en outre, qu'ils posent des conditions largement irréalisables. Si, pour le Parti libéral, demander la création d'une fondation de droit public ne rendait pas le projet

irréalisable, mais tout de même plus difficile, nous jugeons irréalisables, quant à elles, les propositions faites ce soir par le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), surtout la renégociation des clauses liant la Fondation du Stade de Genève aux éventuels partenaires privés, notamment au Crédit Suisse en ce qui concerne le logo. Nous avons examiné ce point en commission et posé des questions à ce sujet, parce que nous étions nombreux à être dérangés par le fait que l'image du Stade de Genève soit identique à celle de la banque en question; mais on nous a répondu que ces arrangements faisaient l'objet de conventions. Or ces conventions, on ne nous les a pas données et nous n'en connaissons ni les tenants ni les aboutissants. Nous ignorons complètement ce qui lie aujourd'hui la Fondation du Stade de Genève au Crédit Suisse au sujet du logo.

Il est donc évident, selon nous, que vouloir remettre cela en cause à l'article 4 de l'arrêté I revient tout simplement à faire une proposition qui n'aura aucune chance d'aboutir. Si l'objectif des auteurs de cet amendement proposé beaucoup trop tard est de nous faire voter quelque chose d'irréalisable, nous disons non! Nous voterons les projets d'arrêtés issus des travaux de la commission des finances, et nous espérons que nous arrêterons là les gesticulations politiques.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. J'interviendrai très brièvement. Le Conseil administratif ne va pas se mêler du débat concernant les amendements déposés, car c'est là une question qui intéresse exclusivement le Conseil municipal.

J'aimerais néanmoins rappeler que, contrairement à ce que M. Ischi a déclaré tout à l'heure au sujet des Charmilles, il n'a jamais été question d'y construire un stade uniquement avec des fonds privés. Vous semblez avoir oublié, Monsieur Ischi, que le Grand Conseil avait voté à l'époque un crédit de 20 millions de francs pour la rénovation du stade des Charmilles, et que ce n'est que plus tard que le Conseil d'Etat monocolore de l'époque a demandé de transférer ce crédit au projet de la Praille. Il y avait donc bien eu un premier crédit voté par le Grand Conseil pour un stade aux Charmilles.

J'en reviens maintenant à l'objet débattu aujourd'hui. M. Maudet a dit tout à l'heure, dans un souci de franchise qui lui a peut-être échappé, que les chances de pouvoir verser ces 2,5 millions de francs sont très minces. Je vous remercie de l'avoir dit, Monsieur Maudet, et vous êtes le seul! Le Conseil administratif avait bien compris que ces chances étaient même quasiment inexistantes, mais vous continuez à vouloir croire que vous allez aider une fondation en voulant absolument lui verser 2,5 millions de francs. Dont acte.

Mais que les amendements de M. Mino soient acceptés ou pas, comme l'ont rappelé tout à l'heure le groupe socialiste et certains des partis de l'Entente, nous savons qu'avant de débloquer ces fonds – s'ils sont votés – il faudra d'abord que

soit constituée une fondation de droit public. Peut-être la majorité du Grand Conseil verra-t-elle tout à coup les aspects positifs des fondations de droit public en lieu et place des fondations de droit privé, on ne peut pas l'exclure.

En tout cas, voilà la première condition à remplir. Vous m'accorderez que, malgré la célérité des travaux du Grand Conseil, cette fondation ne pourra pas être constituée avant le 30 juin. Or tel est le fameux délai dont vous semblez ne pas vous souvenir, Monsieur Maudet! Quand vous avez voulu demander 2,5 millions de francs au Conseil municipal avec votre projet d'arrêté PA-47, votre argument principal – pour ne pas dire exclusif – consistait à dire qu'il fallait absolument voter cet objet avant le 30 juin. Vous étiez d'accord de le renvoyer en commission, mais à condition que ce délai soit respecté, sinon Zschokke va réaliser son hypothèque légale. J'ai vérifié: celle-ci est toujours inscrite et réalisable au 30 juin. Je ne sais pas si vous avez contacté l'entreprise pour savoir si elle était prête à négocier avec la fondation actuelle ou une fondation en devenir, mais toujours est-il que, le 1er juillet, il risque d'y avoir une évolution du dossier qui nous échappera à tous. Je n'ai pas eu de nouvelles à ce propos.

J'en viens au deuxième élément de votre intervention, Monsieur Maudet. Vous nous dites, toujours la bouche en cœur: «C'est formidable, le Crédit Suisse est, lui aussi, prêt, sous certaines conditions, à participer à ce nouvel effort!» Or vous avez aussi dit que le Conseil administratif ne devait verser le montant prévu – en supposant qu'il soit voté – que si toutes les conditions étaient remplies pour cela, à savoir que non seulement le Crédit Suisse, mais également Jelmoli et la Fondation Hippomène acceptent de participer à due concurrence. Nous vous avons bien compris! Amendements votés ou pas, nous avons des oreilles et nous avons intégré les différents éléments de ce débat. Mais nous sommes soucieux de la bonne gestion des deniers publics et il est clair, à vous entendre, Monsieur Maudet, que ces fonds ne seront pas débloqués avant belle lurette!

Je veux bien que nous continuions à en parler et à examiner le résultat probable des amendements de M. Mino, mais toujours est-il que le Conseil municipal a posé un certain nombre de conditions à l'octroi de ce prêt qui nous permettent de dire, aujourd'hui, que cet argent ne sera en tout cas pas versé d'ici au 30 juin. Qu'adviendra-t-il alors de l'hypothèque légale de Zschokke? Personne ne peut le savoir! Ensuite, la Fondation Hippomène va-t-elle revenir sur sa décision? Nous l'ignorons tout autant.

En outre, le montant que vous avez évoqué ne nous donne pas le solde des créances encore dues, et cet élément-là reste, lui aussi, aujourd'hui encore, totalement flou. D'après l'état actuel de mon dossier – mais peut-être n'est-il pas complet et les chiffres sont-ils encore plus élevés, comme l'a dit M. Rumo, que ceux qu'on m'a donnés – nous en serions à un solde d'environ 14 millions de francs. Je veux bien attendre que la totalité des créances dues soit remboursée, mais vous

m'accorderez que, dans cette hypothèse – je reprends l'expression de M. Maudet en y ajoutant le superlatif – les chances sont très minces de voir effectivement versé ce que le Conseil municipal va voter ce soir. Je crois qu'il fallait quand même le dire pour rendre toute cette discussion un peu plus claire.

Le président. Il est 18 h 56. Je propose de donner encore la parole à M. Maudet, qui a été mis en cause, puis de passer au vote avant la pause dînatoire. Monsieur Maudet, vous avez la parole… brièvement.

M. Pierre Maudet (R). Je serai très bref, Monsieur le président, ce d'autant plus que je n'ai pas vraiment été mis en cause mais juste cité.

Le président. Si j'ai dit cela, c'est pour pouvoir vous donner la parole une troisième fois!

M. Pierre Maudet. Vous êtes trop bon, Monsieur le président! Je souhaite simplement rappeler ce qui a déjà été dit lors du débat précédent: ce n'est pas le 1er juillet *stricto sensu* que l'hypothèque légale de Zschokke sera appliquée, car ces procédures prennent un certain temps. Ce que nous voulons, ce soir, c'est donner un signe, lequel a déjà été perçu positivement par les autres partenaires privés qui réamorcent la pompe à finances. Nous ne doutons pas qu'avec ses qualités de négociateur M. Ferrazino s'emploiera, comme il en a l'habitude, à appliquer strictement les décisions du Conseil municipal, ce qui nous permettra peut-être de voir cette somme versée pour le Stade de Genève, même si les chances sont minces, c'est vrai… Nous l'en remercions par avance…

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous passons au vote. Nous allons procéder de la manière suivante, si vous êtes d'accord: je mettrai d'abord aux voix le premier amendement de M. Mino, qui propose un nouvel arrêté I, puis, s'il est refusé, l'amendement de M. Maudet demandant le retour à l'arrêté I tel qu'il est formulé dans le rapport PA-47 A/B de la commission des finances. Ensuite, nous passerons à l'arrêté II.

Mais avant, Monsieur Martinelli, sur quel point exactement avez-vous demandé le vote nominal?

M. Bruno Martinelli (AdG/SI). Sur l'ensemble des votes!

Le président. Nous procéderons par vote électronique; les chefs de groupe recevront les résultats des votes et les détails figureront au *Mémorial.* Etes-vous suivi dans votre demande de vote nominal par quatre conseillers municipaux au moins, Monsieur Martinelli? *(Plus de quatre conseillers municipaux lèvent la main.)* C'est largement suffisant. Nous procéderons donc au vote nominal pour l'ensemble des votes.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de M. Mino proposant un arrêté I nouveau est refusé par 61 non contre 11 oui (2 abstentions).

Ont voté non (61):

M. Alexis Barbey (L), Mme Nicole Bobillier (S), M. Didier Bonny (DC), Mme Marie-Thérèse Bovier (L), M. Roberto Broggini (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), Mme Monique Cahannes (S), M. David Carrillo (S), M. Sylvain Clavel (UDC), Mme Marguerite Contat Hickel (Ve), Mme Renate Cornu (L), M. Olivier Coste (S), M. Roland Crot (UDC), Mme Linda de Coulon (L), M. Alpha Dramé (Ve), M. Michel Ducret (R), M. Jean-Louis Fazio (S), M. Alain Fischer (R), Mme Nathalie Fontanet (L), M. Eric Fourcade (UDC), M. Jean-Marc Froidevaux (L), Mme Claudine Gachet (R), Mme Béatrice Graf Lateo (S), M. René Grand (S), M. Jean-Marie Hainaut (L), Mme Catherine Hämmerli-Lang (R), Mme Nelly Hartlieb (UDC), M. Blaise Hatt-Arnold (L), M. Eric Ischi (UDC), M. Roman Juon (S), M. André Kaplun (L), Mme Virginie Keller Lopez (S), Mme Sarah Klopmann (Ve), Mme Florence Kraft-Babel (L), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Pierre Losio (Ve), M. Alain Marquet (Ve), M. Pierre Maudet (R), M. Guy Mettan (DC), M. David Metzger (S), Mme Anne Moratti Jung (Ve), M. Olivier Norer (Ve), M. Jean-Pierre Oetiker (UDC), Mme Frédérique Perler-Isaaz (Ve), Mme Annina Pfund (S), M. Georges Queloz (L), M. Patrice Reynaud (L), M. Lionel Ricou (DC), M. Jean-Charles Rielle (S), M. Eric Rossiaud (Ve), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Pierre Rumo (T), Mme Alexandra Rys (DC), Mme Sandrine Salerno (S), M. Frédy Savioz (UDC), Mme Caroline Schum (Ve), M. Armand Schweingruber (L), M. Damien Sidler (Ve), M. Gilles Thorel (S), Mme Nicole Valiquer Grecuccio (S).

Ont voté oui (11):

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI), M. Alain Dupraz (T), Mme Hélène Ecuyer (T), Mme Vera Figurek (AdG/SI), Mme Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI), Mme Ruth Lanz Aoued (AdG/SI), M. Bruno Martinelli (AdG/SI), M. Jacques Mino (AdG/SI), M. François Sottas (AdG/SI), Mme Gisèle Thiévent (AdG/SI), M. Christian Zaugg (AdG/SI).

Se sont abstenus (2):

M. Alain Comte (T), Mme Marie-France Spielmann (T).

Etaient excusés à la séance (5):

M. Guillaume Barazzone (DC), Mme Liliane Johner (T), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), Mme Bérengère Rosset (L), M. René Winet (R).

Présidence:

M. Gérard Deshusses (S), président, n'a pas voté.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de M. Maudet demandant le retour à l'arrêté I de la majorité de la commission est accepté par 49 oui contre 24 non (1 abstention).

Ont voté oui (49):

M. Alexis Barbey (L), Mme Nicole Bobillier (S), M. Didier Bonny (DC), Mme Marie-Thérèse Bovier (L), Mme Monique Cahannes (S), M. David Carrillo (S), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Alain Comte (T), Mme Renate Cornu (L), M. Olivier Coste (S), M. Roland Crot (UDC), Mme Linda de Coulon (L), M. Michel Ducret (R), M. Jean-Louis Fazio (S), M. Alain Fischer (R), Mme Nathalie Fontanet (L), M. Eric Fourcade (UDC), M. Jean-Marc Froidevaux (L), Mme Claudine Gachet (R), Mme Béatrice Graf Lateo (S), M. René Grand (S), M. Jean-Marie Hainaut (L), Mme Catherine Hämmerli-Lang (R), Mme Nelly Hartlieb (UDC), M. Blaise Hatt-Arnold (L), M. Eric Ischi (UDC), M. Roman Juon (S), M. André Kaplun (L), Mme Virginie Keller Lopez (S), Mme Florence Kraft-Babel (L), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Pierre Maudet (R), M. Guy Mettan (DC), M. David Metzger (S), M. Jean-Pierre Oetiker (UDC), Mme Annina Pfund (S), M. Georges Queloz (L), M. Patrice Reynaud (L), M. Lionel Ricou (DC), M. Jean-Charles Rielle (S), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Pierre Rumo (T), Mme Alexandra Rys (DC), Mme Sandrine Salerno (S), M. Frédy Savioz (UDC), M. Armand Schweingruber (L), M. Gilles Thorel (S), Mme Nicole Valiquer Grecuccio (S).

Ont voté non (24):

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI), M. Roberto Broggini (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), Mme Marguerite Contat Hickel (Ve), M. Alpha Dramé (Ve), M. Alain Dupraz (T), Mme Hélène Ecuyer (T), Mme Vera Figurek (AdG/SI), Mme Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI), Mme Sarah Klopmann (Ve),

Mme Ruth Lanz Aoued (AdG/SI), M. Pierre Losio (Ve), M. Alain Marquet (Ve), M. Bruno Martinelli (AdG/SI), M. Jacques Mino (AdG/SI), Mme Anne Moratti Jung (Ve), M. Olivier Norer (Ve), Mme Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M. Eric Rossiaud (Ve), Mme Caroline Schum (Ve), M. Damien Sidler (Ve), M. François Sottas (AdG/SI), Mme Gisèle Thiévent (AdG/SI), M. Christian Zaugg (AdG/SI).

S'est abstenue (1):

Mme Marie-France Spielmann (T).

Etaient excusés à la séance (5):

M. Guillaume Barazzone (DC), Mme Liliane Johner (T), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), Mme Bérengère Rosset (L), M. René Winet (R).

Présidence:

M. Gérard Deshusses (S), président, n'a pas voté.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de M. Mino proposant un arrêté II nouveau est refusé par 48 non contre 25 oui (1 abstention).

Ont voté non (48):

M. Alexis Barbey (L), Mme Nicole Bobillier (S), M. Didier Bonny (DC), Mme Marie-Thérèse Bovier (L), Mme Monique Cahannes (S), M. David Carrillo (S), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Alain Comte (T), Mme Renate Cornu (L), M. Olivier Coste (S), M. Roland Crot (UDC), Mme Linda de Coulon (L), M. Michel Ducret (R), M. Jean-Louis Fazio (S), M. Alain Fischer (R), Mme Nathalie Fontanet (L), M. Eric Fourcade (UDC), M. Jean-Marc Froidevaux (L), Mme Claudine Gachet (R), Mme Béatrice Graf Lateo (S), M. René Grand (S), M. Jean-Marie Hainaut (L), Mme Catherine Hämmerli-Lang (R), Mme Nelly Hartlieb (UDC), M. Blaise Hatt-Arnold (L), M. Eric Ischi (UDC), M. Roman Juon (S), M. André Kaplun (L), Mme Virginie Keller Lopez (S), Mme Florence Kraft-Babel (L), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Pierre Maudet (R), M. Guy Mettan (DC), M. David Metzger (S), M. Jean-Pierre Oetiker (UDC), Mme Annina Pfund (S), M. Georges Queloz (L), M. Patrice Reynaud (L), M. Lionel Ricou (DC), M. Jean-Charles Rielle (S), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Marc-André Rudaz (UDC), Mme Alexandra Rys (DC), Mme Sandrine Salerno (S), M. Frédy Savioz (UDC), M. Armand Schweingruber (L), M. Gilles Thorel (S), Mme Nicole Valiquer Grecuccio (S).

Ont voté oui (25):

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI), M. Roberto Broggini (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), Mme Marguerite Contat Hickel (Ve), M. Alpha Dramé (Ve), M. Alain Dupraz (T), Mme Hélène Ecuyer (T), Mme Vera Figurek (AdG/SI), Mme Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI), Mme Sarah Klopmann (Ve), Mme Ruth Lanz Aoued (AdG/SI), M. Pierre Losio (Ve), M. Alain Marquet (Ve), M. Bruno Martinelli (AdG/SI), M. Jacques Mino (AdG/SI), Mme Anne Moratti Jung (Ve), M. Olivier Norer (Ve), Mme Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M. Eric Rossiaud (Ve), M. Pierre Rumo (T), Mme Caroline Schum (Ve), M. Damien Sidler (Ve), M. François Sottas (AdG/SI), Mme Gisèle Thiévent (AdG/SI), M. Christian Zaugg (AdG/SI).

S'est abstenue (1):

Mme Marie-France Spielmann (T).

Etaient excusés à la séance (5):

M. Guillaume Barazzone (DC), Mme Liliane Johner (T), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), Mme Bérengère Rosset (L), M. René Winet (R).

Présidence:

M. Gérard Deshusses (S), président, n'a pas voté.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'arrêté I résultant de l'amendement de M. Maudet ci-dessus est accepté par 49 oui contre 24 non (1 abstention).

Ont voté oui (49):

M. Alexis Barbey (L), Mme Nicole Bobillier (S), M. Didier Bonny (DC), Mme Marie-Thérèse Bovier (L), Mme Monique Cahannes (S), M. David Carrillo (S), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Alain Comte (T), Mme Renate Cornu (L), M. Olivier Coste (S), M. Roland Crot (UDC), Mme Linda de Coulon (L), M. Michel Ducret (R), M. Jean-Louis Fazio (S), M. Alain Fischer (R), Mme Nathalie Fontanet (L), M. Eric Fourcade (UDC), M. Jean-Marc Froidevaux (L), Mme Claudine Gachet (R), Mme Béatrice Graf Lateo (S), M. René Grand (S), M. Jean-Marie Hainaut (L), Mme Catherine Hämmerli-Lang (R), Mme Nelly Hartlieb (UDC), M. Blaise Hatt-Arnold (L), M. Eric Ischi (UDC), M. Roman Juon (S), M. André Kaplun (L), Mme Virginie Keller Lopez (S), Mme Florence Kraft-Babel (L), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Pierre Maudet (R), M. Guy Mettan

(DC), M. David Metzger (S), M. Jean-Pierre Oetiker (UDC), Mme Annina Pfund (S), M. Georges Queloz (L), M. Patrice Reynaud (L), M. Lionel Ricou (DC), M. Jean-Charles Rielle (S), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Pierre Rumo (T), Mme Alexandra Rys (DC), Mme Sandrine Salerno (S), M. Frédy Savioz (UDC), M. Armand Schweingruber (L), M. Gilles Thorel (S), Mme Nicole Valiquer Grecuccio (S).

Ont voté non (24):

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI), M. Roberto Broggini (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), Mme Marguerite Contat Hickel (Ve), M. Alpha Dramé (Ve), M. Alain Dupraz (T), Mme Hélène Ecuyer (T), Mme Vera Figurek (AdG/SI), Mme Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI), Mme Sarah Klopmann (Ve), Mme Ruth Lanz Aoued (AdG/SI), M. Pierre Losio (Ve), M. Alain Marquet (Ve), M. Bruno Martinelli (AdG/SI), M. Jacques Mino (AdG/SI), Mme Anne Moratti Jung (Ve), M. Olivier Norer (Ve), Mme Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M. Eric Rossiaud (Ve), Mme Caroline Schum (Ve), M. Damien Sidler (Ve), M. François Sottas (AdG/SI), Mme Gisèle Thiévent (AdG/SI), M. Christian Zaugg (AdG/SI).

S'est abstenue (1):

Mme Marie-France Spielmann (T).

Etaient excusés à la séance (5):

M. Guillaume Barazzone (DC), Mme Liliane Johner (T), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), Mme Bérengère Rosset (L), M. René Winet (R).

Présidence:

M. Gérard Deshusses (S), président, n'a pas voté.

L'arrêté I est ainsi conçu:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de sa commission des finances,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2500000 francs destiné à participer au paiement des créances engagées pour la construction du Stade de Genève.

Art. 2. – La dépense prévue à l'article premier prend la forme d'un prêt sans intérêts remboursable sur trente ans.

Art. 3. – Ce prêt est destiné à la fondation de droit public à créer qui sera propriétaire du Stade de Genève.

Art. 4. – Le déblocage des fonds prévus à l'article premier est subordonné à la prise en charge complète du reste du montant nécessaire aux travaux supplémentaires exigibles au 30 juin 2004 par d'autres partenaires publics ou privés.

Le troisième débat ayant eu lieu, l'arrêté devient définitif.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'arrêté II de la majorité de la commission tel qu'il avait été accepté en deuxième débat est accepté par 63 oui contre 10 non (1 abstention).

Ont voté oui (63):

M. Alexis Barbey (L), Mme Nicole Bobillier (S), M. Didier Bonny (DC), Mme Marie-Thérèse Bovier (L), M. Roberto Broggini (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), Mme Monique Cahannes (S), M. David Carrillo (S), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Alain Comte (T), Mme Marguerite Contat Hickel (Ve), Mme Renate Cornu (L), M. Olivier Coste (S), M. Roland Crot (UDC), Mme Linda de Coulon (L), M. Alpha Dramé (Ve), M. Michel Ducret (R), M. Alain Dupraz (T), M. Jean-Louis Fazio (S), M. Alain Fischer (R), Mme Nathalie Fontanet (L), M. Eric Fourcade (UDC), M. Jean-Marc Froidevaux (L), Mme Claudine Gachet (R), Mme Béatrice Graf Lateo (S), M. René Grand (S), M. Jean-Marie Hainaut (L), Mme Catherine Hämmerli-Lang (R), Mme Nelly Hartlieb (UDC), M. Blaise Hatt-Arnold (L), M. Eric Ischi (UDC), M. Roman Juon (S), M. André Kaplun (L), Mme Virginie Keller Lopez (S), Mme Sarah Klopmann (Ve), Mme Florence Kraft-Babel (L), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Pierre Losio (Ve), M. Alain Marquet (Ve), M. Pierre Maudet (R), M. Guy Mettan (DC), M. David Metzger (S), Mme Anne Moratti Jung (Ve), M. Olivier Norer (Ve), M. Jean-Pierre Oetiker (UDC), Mme Frédérique Perler-Isaaz (Ve), Mme Annina Pfund (S), M. Georges Queloz (L), M. Patrice Reynaud (L), M. Lionel Ricou (DC), M. Jean-Charles Rielle (S), M. Eric Rossiaud (Ve), M. Pascal Rubeli

(UDC), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Pierre Rumo (T), Mme Alexandra Rys (DC), Mme Sandrine Salerno (S), M. Frédy Savioz (UDC), Mme Caroline Schum (Ve), M. Armand Schweingruber (L), M. Damien Sidler (Ve), M. Gilles Thorel (S), Mme Nicole Valiquer Grecuccio (S).

Ont voté non (10):

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI), Mme Hélène Ecuyer (T), Mme Vera Figurek (AdG/SI), Mme Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI), Mme Ruth Lanz Aoued (AdG/SI), M. Bruno Martinelli (AdG/SI), M. Jacques Mino (AdG/SI), M. François Sottas (AdG/SI), Mme Gisèle Thiévent (AdG/SI), M. Christian Zaugg (AdG/SI).

S'est abstenue (1):

Mme Marie-France Spielmann (T).

Etaient excusés à la séance (5):

M. Guillaume Barazzone (DC), Mme Liliane Johner (T), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), Mme Bérengère Rosset (L), M. René Winet (R).

Présidence:

M. Gérard Deshusses (S), président, n'a pas voté.

L'arrêté II est ainsi conçu:

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition de sa commission des finances,

arrête:

Article unique. – La Ville de Genève ne peut être représentée au conseil de la fondation de droit public à créer pour le Stade de Genève sans l'accord préalable du Conseil municipal.

Le troisième débat ayant eu lieu, l'arrêté devient définitif.

9. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

10. Interpellations.

Néant.

11. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 250

2. Communications du bureau du Conseil municipal 253

3. Questions orales 255

4. Proposition du Conseil administratif du 12 mai 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 788000 francs destiné au remplacement des fluides et des installations techniques, situés dans l'immeuble du boulevard Helvétique 29, Halle de Rive, parcelle N° 6928, feuille 1, section Genève-Cité (PR-342) 266

5. Proposition du Conseil administratif du 19 mai 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire d'un montant de 806000 francs destiné au renouvellement et à l'acquisition d'équipements et de divers matériels de fêtes (PR-344) 271

6. Proposition du Conseil administratif du 2 juin 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 326000 francs destiné à l'étude de réaménagement, de sécurisation et d'agrandissement du Musée de l'horlogerie, situé au 15, route de Malagnou, sur la parcelle 2339, feuille 27 du cadastre de la commune de Genève, section des Eaux-Vives (PR-347) 275

7. Proposition de délibération du Conseil administratif du 2 juin 2004 concernant les parcelles N°s 2348 et 2349, sises au 7 et au 9, route du Bout-du-Monde, en vue de l'acceptation du projet conforme à la demande définitive N° 98665 pour des bâtiments de type «habitats groupés» dont la surface de plancher habitable est équivalente à 40% de la surface du terrain (PR-348) 282

8. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet d'arrêté de MM. Pierre Maudet, Jean-Marie Hainaut, Guy Mettan et Eric Ischi, renvoyé en commission le 2 décembre 2003, intitulé: «Pour que la Ville assume jusqu'au bout ses responsabilités dans le dossier du Stade de Genève!» (PA-47 A/B). Troisième débat 288

9. Propositions des conseillers municipaux …… 320

10. Interpellations …… 320

11. Questions écrites …… 320

La mémorialiste:
Marguerite Conus